

MEEER

RAPPORT ANNUEL

1977-1978



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

MEEQ

RAPPORT ANNUEL

1977-1978

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979

N° de cat. RE1-1978

ISBN 0-662-50213-2

*Son Excellence Edward Schreyer
Gouverneur général du Canada*

Monsieur le Gouverneur général,

*J'ai l'honneur de présenter à
Votre Excellence le rapport d'ac-
tivité du ministère de l'Expansion
économique régionale pour
l'exercice financier se terminant
le 31 mars 1978.*

*Votre Excellence trouvera dans
ce rapport l'analyse succincte des
travaux exécutés par nos divers
services.*

*Veuillez agréer, Monsieur le
Gouverneur général, l'expression
de mon profond respect.*

*Le Ministre
Marcel Lessard*



Le ministère de l'Expansion économique régionale

LE MINISTRE
M. Marcel Lessard,
C.p., député

LE SOUS-MINISTRE
M. J. D. Love

LES SOUS-MINISTRES
ADJOINTS
Finances et administration
M. J. MacNaught
Planification et coordination
M. R. Daniels
Région de l'Atlantique
M. R. H. McGee
Région du Québec
M. R.-C. Montreuil
Région de l'Ontario
M. R. R. McIntyre
Région de l'Ouest
M. J. D. Collinson

Les statuts

C'est la *Loi sur l'organisation du gouvernement* votée en 1969 (S.C. 1968-1969, c. 28 devenue la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale*, S.R.C. 1970, c. R-4) qui, cette même année, a créé le ministère de l'Expansion économique régionale.

Le ministre de l'Expansion économique régionale s'est, en outre, vu confier la responsabilité des lois suivantes :

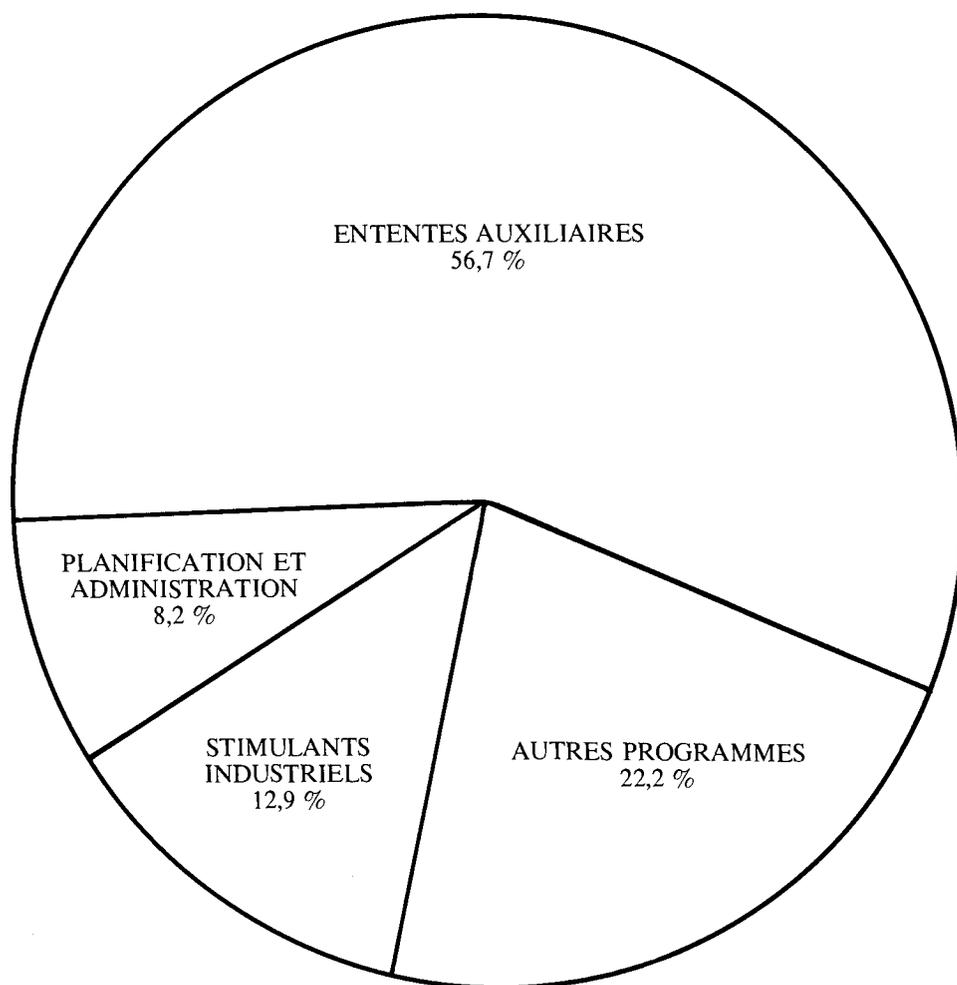
- la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* [ARDA] (S.R.C. 1970, c. A-4);
- la *Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique* [ABD] (S.C. 1962-1963, c. 10) abrogée en 1969, mais certains engagements se poursuivent;
- la *Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique* [LMVEPA] (S.R.C. 1970, c. A-17) maintenant non appliquée;
- la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* [DEVCO] (S.R.C. 1970, c. C-13) dans sa forme modifiée;
- la *Loi sur le Fonds de développement économique rural* [FODER] (S.C. 1966-1967, c. 41) dans sa forme modifiée — abrogée en 1969, mais certains engagements se poursuivent;
- la *Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes* [UTMM] (S.R.C. 1970, c. M-4) maintenant non appliquée;
- la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* [ARAP] (S.R.C. 1970, c. P-17);
- la *Loi sur les subventions au développement régional* [LSDR] (S.R.C. 1970, c. R-3).

Les autres organismes

Le ministre est également responsable des organismes suivants :

- la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO);
- le Conseil de développement de l'Atlantique (CDA);
- le Conseil de l'aménagement rural Canada (CARC);
- le Conseil des subventions au développement régional;
- l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP).

DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN 1977 – 1978



On trouvera à l'appendice A du présent rapport un résumé de toutes les dépenses du ministère pour l'année 1977-1978.

Les faits saillants

- Pour l'année 1977-1978, les dépenses totales du ministère s'élèvent à près de \$525 000 000.
- Au cours de l'année financière, le ministère a conclu 13 ententes auxiliaires, ce qui porte à 81 le nombre des accords signés depuis la mise en œuvre du programme en 1974.
- Au 31 mars 1978, le total des engagements fédéraux aux termes de toutes les ententes auxiliaires atteignait 1,9 milliard de dollars, la quote-part du MEER s'élevant à 1,8 milliard de dollars.
- En 1977-1978, les débours aux termes de ces ententes ont été d'environ \$298 000 000, ce qui représente 56,7 % de toutes les dépenses du ministère.
- Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, les offres de subventions, au cours de l'année, ont connu une augmentation nette de 625. Ces subventions doivent contribuer à la création de plus de 14 000 emplois directs et représentent un investissement de capitaux de \$477 400 000 de la part du secteur privé.
- Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, le ministère a déboursé \$67 700 000 au cours de 1977-1978, ce qui représente 12,9 % des dépenses totales.
- Depuis la mise en œuvre du programme de subventions en 1969, le MEER a contribué à créer environ 130 000 emplois directs et à susciter des investissements de capitaux de plus de 3,2 milliards de dollars.
- Au cours de l'année, les dépenses effectuées au chapitre des autres programmes se sont élevées à plus de \$115 000 000, ce qui représente environ 22,2 % du total des dépenses. Ces programmes comprennent ceux mis en œuvre en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*, de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)* et de la *Loi sur le Fonds de développement économique rural (FODER)*, ainsi que l'entente spéciale ARDA.
- Les dépenses au chapitre des traitements et des frais d'administration ont atteint \$43 000 000 au cours de 1977-1978, ce qui représente environ 8,2 % de toutes les dépenses du MEER.



Table des matières

TOUR D'HORIZON	1
LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE	
Introduction	11
Terre-Neuve	13
Nouvelle-Écosse	22
Île-du-Prince-Édouard	30
Nouveau-Brunswick	33
LA RÉGION DU QUÉBEC	
Introduction	43
Québec	44
LA RÉGION DE L'ONTARIO	
Introduction	55
Ontario	56
LA RÉGION DE L'OUEST	
Introduction	63
Manitoba	65
Saskatchewan	68
Alberta	74
Colombie-Britannique	78
Territoires du Nord-Ouest	83
APPENDICES	
Appendice A :	
Tableaux récapitulatifs des dépenses	87
Appendice B :	
Résumé des ententes auxiliaires	93
Appendice C :	
Le Programme de subventions au développement régional : résumé	99

Tour d'horizon

Tour d'horizon

L'objectif premier du ministère est d'aider et d'inciter chaque région du Canada à exploiter au maximum ses possibilités de développement économique et social. Le ministère s'emploie à l'élargissement de l'assise économique régionale et locale et à l'augmentation des possibilités de production et d'emploi, et prête également assistance aux régions qui font face à des problèmes particuliers de croissance économique et de relèvement social.

Dans cette optique, l'action du ministère se traduit par la mise en œuvre des programmes suivants :

- **les ententes-cadres de développement**, qui sont des accords fédéraux-provinciaux délimitant pour chacune des provinces une stratégie fondamentale de développement régional;
- **les subventions au développement régional** qui créent des possibilités d'emploi en incitant les entreprises et les industries à s'implanter, s'agrandir ou se moderniser dans les régions à faible croissance du pays;
- **les autres programmes** qui viennent en aide aux régions où l'adoption de mesures spéciales s'impose.

En marche depuis 1974, le processus de décentralisation du ministère est maintenant terminé. Aujourd'hui, le MEER a des bureaux dans chacune des capitales provinciales, des bureaux régionaux dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest et des bureaux auxiliaires dans de nombreux endroits du pays, y compris dans les territoires du Nord-Ouest (au Yukon depuis 1978). Cette présence du MEER dans tout le pays facilite la prise de décisions au niveau local sur les programmes et politiques touchant des régions en particulier, décisions qui sont fondées sur une meilleure connaissance des conditions locales et régionales et sur une communication plus étroite avec le gouvernement provincial*.

*Voir *Situation économique et perspectives à moyen terme par province* pour une analyse détaillée de la conjoncture régionale et nationale. Toute personne désireuse d'obtenir cette publication doit s'adresser aux Services de l'information du MEER.

L'approche du MEER

L'approche du ministère en matière de programmation de son action peut être divisée en trois catégories : les ententes-cadres de développement, les subventions au développement régional et les autres programmes. On trouvera à l'appendice A un résumé des dépenses du ministère pour l'année 1977-1978.

LES ENTENTES-CADRES DE DÉVELOPPEMENT

Chaque région du Canada présente des possibilités et des problèmes de développement particuliers. De même, il est manifeste que les besoins et les priorités d'une région, même à l'intérieur d'une province, ne sont pas nécessairement identiques à ceux d'une autre région.

Reconnaissant ce fait, le MEER a conclu, en 1974, des ententes-cadres décennales de développement (les ECD) avec neuf gouvernements provinciaux. Chacune de ces ententes expose les possibilités et les objectifs globaux de développement de la province en question (l'Île-du-Prince-Édouard a déjà, en 1969, signé un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans, qui est similaire aux ECD).

Depuis ce temps, les ECD sont devenues l'élément central de la politique du ministère en matière de développement régional, non seulement au chapitre des dépenses, mais également comme principal moyen de coordonner avec les provinces la planification et la programmation des possibilités réelles de développement économique.

Les ECD ne précisent pas le travail à effectuer ni les moyens d'y arriver. Elles indiquent tout simplement les domaines qui présentent des possibilités ou ceux qui sont cause de préoccupations. De fait, il s'agit d'un document qui permet aux gouvernements signataires d'amorcer le travail d'identification des possibilités de développement économique et d'en favoriser la concrétisation.

Chaque ECD prévoit des ententes auxiliaires précises. Dans ces dernières, les détails du programme sont expliqués : les objectifs, les coûts et les modalités de mise en œuvre. On y trouve en outre des dispositions visant à assurer la surveillance et l'évaluation des travaux pour qu'ils soient conformes aux objectifs globaux de l'ECD.

Ces ententes auxiliaires sont souvent signées, administrées et établies à frais partagés par d'autres ministères fédéraux en collaboration avec le MEER et les gouvernements provinciaux en cause. Dans la plupart des cas, les autres ministères fédéraux concernés contribuent à élaborer les ententes et à définir l'action à entreprendre.

Le MEER est autorisé à partager les frais d'une entente auxiliaire avec une province dans les proportions maximales suivantes : jusqu'à 90 % avec Terre-Neuve, 80 % avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, 60 % avec le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, et 50 % avec l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Au 31 mars 1978, 81 ententes auxiliaires avaient été conclues entre le MEER et les gouvernements pro-

vinciaux. Au cours de l'exercice financier à l'étude, le MEER a conclu 13 accords auxiliaires et apporté 53 modifications à des accords déjà signés; 64 de ces ententes auxiliaires (dont 9 sont venues à expiration le 31 mars 1978) étaient en vigueur à la fin de l'année financière.

En 1977-1978, les déboursés du MEER aux termes de toutes les ententes auxiliaires se sont élevés à environ \$298 000 000, soit à peu près 57 % des dépenses totales du MEER au cours de l'année financière à l'étude. On trouvera à l'appendice B un résumé des ententes auxiliaires.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le deuxième plus important programme du MEER est administré en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional* (LSDR) et de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale* (Loi du MEER). Le programme vise à créer des emplois et à générer des investissements de capitaux. Il offre aussi une aide financière sous forme de subventions et de garanties de prêts aux entreprises et industries désireuses de s'implanter, de s'agrandir ou de se moderniser dans les régions désignées du Canada.

En 1977-1978, les déboursés au chapitre du programme de subventions au développement régional se sont élevés à \$67 700 000, soit environ 13 % des dépenses du MEER durant cette période.

Au cours de l'année financière à l'étude, l'activité du ministère a donné lieu à 625 offres nettes de subventions acceptées qui devraient amener la création de plus de 14 000 emplois directs et des investissements de capitaux de \$477 400 000 de la part du secteur privé; les engagements du MEER s'élèvent à \$101 900 000.

Au 31 mars 1978, le nombre des entreprises subventionnées permettait de prévoir la création d'environ 130 000 emplois directs et l'investissement par l'industrie privée de quelque 3,2 milliards de dollars.

Les statistiques colligées sur les activités du programme de subventions au développement régional sont publiées annuellement sous le titre *Rapport sur les subventions au développement régional; statistiques*

cumulatives d'offres nettes acceptées, que l'on peut obtenir sur demande. De plus, le *Rapport mensuel au Parlement sur les subventions au développement régional* donne chaque mois l'information relative à chacun des dossiers. On trouvera à l'appendice C des renseignements sur le programme de subventions au développement régional et sur la définition des termes utilisés.

LA ZONE SPÉCIALE DE MONTRÉAL

En juin 1977, Montréal, sa banlieue et ses villes satellites étaient déclarées « zone spéciale » et devenaient admissibles à des subventions au développement régional pour une période de trois ans, à partir du 1^{er} juillet 1977. Cette décision a été prise en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale*. On s'attend que le programme suscite des investissements du secteur privé de l'ordre de \$300 000 000 et amène la création de quelque 25 000 emplois.

AUTRES PROGRAMMES

De façon générale, ces programmes répondent aux besoins des régions rurales du Canada. Ils apportent une aide à des industries traditionnelles, telles que l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, et à des programmes spéciaux d'assistance aux autochtones du Canada.

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Cette loi autorise le gouvernement fédéral à conclure, avec les provinces, des ententes à frais partagés visant à augmenter l'emploi et à ouvrir d'autres perspectives pour les habitants des régions rurales. En 1962, des ententes ont été signées avec les dix gouvernements provinciaux. À l'exception de l'entente signée avec l'Ontario, toutes les autres sont maintenant expirées; dans la plupart des cas, leurs activités ont été intégrées à celles des ECD. Cependant, certains engagements financiers contractés en vertu de ces ententes sont toujours en vigueur.

Administrées par un comité fédéral-provincial établi dans chacune des provinces participantes, ces ententes comprennent des programmes portant sur l'amélioration de la gestion des terres, la conservation des réserves d'eau, l'amélioration du sol, et la diversification de l'activité économique locale.

Au cours de la présente année financière, le programme de l'ARDA en Ontario a été prolongé jusqu'au 31 mars 1979.

Les dépenses totales du MEER, aux termes des ententes ARDA (à l'exclusion des ententes spéciales ARDA) pour l'exercice financier 1977-1978, se sont chiffrées à \$2 336 000 à Terre-Neuve, à \$4 000 au Québec, à \$6 294 000 en Ontario, à \$2 524 000 au Mani-

toba, à \$3 387 000 en Saskatchewan, à \$1 912 000 en Alberta, et à \$3 806 000 en Colombie-Britannique.

Les ententes spéciales ARDA

Ces ententes prévoient des programmes spéciaux afin de permettre aux ruraux, et en particulier aux autochtones, de profiter des programmes de développement rural en matière d'augmentation de l'emploi, d'amélioration des revenus et des conditions de vie en général.

Des ententes spéciales ARDA ont été conclues avec les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et des territoires du Nord-Ouest et sont administrées, dans chacune de ces régions, par un comité formé de représentants des gouvernements fédéral, provincial ou territorial et des communautés autochtones concernées.

Au cours de 1977-1978, les dépenses du MEER aux termes des ententes spéciales ARDA se sont élevées à \$1 694 000 au Manitoba, à \$2 327 000 en Saskatchewan, à \$1 389 000 en Colombie-Britannique, et à \$334 000 dans les territoires du Nord-Ouest.

Le Fonds de développement économique rural (FODER)

Semblable à l'ARDA, le programme FODER vise à promouvoir le développement socio-économique de certaines régions rurales. La loi a été abrogée en 1969, mais on poursuit les activités liées aux ententes fédé-

rales-provinciales signées antérieurement. La seule entente encore en vigueur est celle conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard, laquelle doit prendre fin en 1984.

Au cours de 1977-1978, le MEER a continué d'engager des dépenses au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba pour la réalisation de travaux approuvés avant les dates d'expiration des ententes.

Au cours de l'année, les dépenses du MEER, au chapitre de ce programme, ont atteint \$29 782 000 à l'Île-du-Prince-Édouard, \$648 000 au Nouveau-Brunswick, \$5 163 000 au Québec et \$410 000 au Manitoba.

La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies, dont le bureau central se trouve à Regina, en Saskatchewan, a été créée en 1935 et incorporée au MEER depuis la création du ministère en 1969.

L'ARAP administre les travaux en cours touchant le développement et l'amélioration des méthodes d'approvisionnement en eau, d'arboriculture, d'exploitation agricole et d'utilisation des terres dans les régions de basse précipitation du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ces programmes visent à lutter contre les problèmes de sécheresse et d'érosion éolienne et à accroître la stabilité économique de ces provinces.

L'ARAP compte pour une grande part de l'activité du MEER dans les Prairies. Cet organisme publie son propre rapport annuel qu'on peut obtenir sur demande.

En 1977-1978, les dépenses de fonctionnement et d'administration de l'ARAP se sont élevées à \$18 518 000. Les dépenses d'immo-

bilisation, y compris celles qui ont été faites aux termes des ententes sur les centres de services agricoles, se sont chiffrées à \$16 507 000, dont \$3 669 000 consentis sous forme de prêts et \$302 000 sous forme de contributions. Voici la répartition des dépenses totales (contributions et prêts) entre les trois provinces : le Manitoba, \$5 963 000, la Saskatchewan, \$7 447 000, et l'Alberta, \$7 068 000.

LES ENTENTES SUR LES CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Le programme des centres de services agricoles a été mis sur pied en vue d'appuyer l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau et d'égout dans des localités choisies des Prairies qui servent de centres de services importants pour les régions agricoles avoisinantes.

Les ententes seront en vigueur jusqu'au 1^{er} août 1981 au Manitoba et jusqu'au 31 juillet 1981 en Saskatchewan. Elles sont venues à expiration le 14 septembre 1978 en Alberta. L'administration de ces ententes relève des comités de mise en œuvre fédéraux-provinciaux.

Aux termes de ces ententes, le MEER, par l'entremise de l'ARAP, construit des installations d'adduction d'eau et d'égout dans certains centres de services agricoles, assume jusqu'à 50 % des frais et accorde des prêts pour le reste. Pendant toute la durée de ces ententes, l'apport du MEER (contributions et prêts) pourra atteindre jusqu'à \$20 000 000 au Manitoba, \$28 000 000 en Saskatchewan et \$6 000 000 en Alberta.

Au cours de l'année financière, les dépenses totales, y compris les prêts, se sont élevées à \$3 594 000 au Manitoba, à \$3 048 000 en Saskatchewan et à \$695 000 en Alberta.

**La Société de développement
de Terre-Neuve et du
Labrador limitée (SDTL)**

La société, fondée pour améliorer la viabilité des petites et moyennes entreprises à Terre-Neuve et au Labrador, est dirigée par un conseil d'administration dont le président est nommé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

Fondée le 17 juillet 1972 pour une période initiale de cinq ans, on a décidé d'en prolonger l'existence jusqu'au 17 juillet 1982. Elle a pour tâche de fournir des conseils industriels et techniques, d'offrir des services consultatifs en matière de gestion, d'accorder des prêts pour l'établissement, l'agrandissement ou la modernisation des installations de ses clients, de fournir des renseignements sur les activités et de participer au capital-actions.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du MEER, fournit jusqu'à \$25 000 000 de fonds à la société pour lui permettre d'accorder des prêts à ses clients. De plus, le Canada et la province assument chacun la moitié des dépenses de fonctionnement de la société. Au cours de l'exercice financier 1977-1978, les dépenses du MEER se sont élevées à \$970 000.

**Les ententes sur les zones
spéciales**

Ces ententes visent à mettre en œuvre des programmes d'aménagement d'infrastructure et de développement social dans 12 régions à faible croissance qui ont été désignées par le MEER et les gouvernements des provinces concernées.

Toutes les ententes ont pris fin, mais l'on continue à engager des dépenses pour des travaux qui ont été approuvés avant les dates d'expiration. Au cours de l'exercice financier 1977-1978, les dépenses totales du ministère se sont élevées à \$3 622 000 au chapitre des contributions et à \$2 707 000 au chapitre des prêts.

La région de l'Atlantique

Introduction

Les activités entreprises par le MEER dans la région de l'Atlantique, qui comprend Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, se sont maintenues à un niveau fort élevé au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1978. Six nouvelles ententes auxiliaires signées avec les gouvernements provinciaux de la région sont entrées en vigueur au cours de l'année financière. Elles devraient occasionner au MEER des dépenses de \$167 000 000. Dans le cadre du programme de subventions au développement régional, le montant des offres acceptées s'élève à \$20 600 000.

En raison d'une économie largement dépendante des ressources (pêches, forêts et agriculture) et d'une industrie de fabrication secondaire relativement faible, la région de l'Atlantique, quelque peu à l'écart des grands marchés, demeure la principale source de préoccupations du ministère.

Depuis sa création en 1969 jusqu'à la fin de l'année financière, le MEER a consacré plus de 1,57 milliard de dollars au développement économique de la région. Au total, les dépenses annuelles du MEER dans la région de l'Atlantique dépassent la somme de \$200 000 000 depuis 1974, ce qui représente près de 44 % des dépenses globales du MEER au Canada.

Les indicateurs généraux du rendement économique, tels que l'emploi et le revenu personnel par habitant, dans certaines régions urbanisées de l'Atlantique, se comparent désormais avantageusement à la moyenne canadienne.

Le MEER contribue à cette tendance favorable de l'économie de l'Atlantique en ouvrant des perspectives d'emploi à plein temps et permanent. Les ententes auxiliaires actuelles avec les provinces de l'Atlantique veulent stimuler le secteur primaire, encourager la diversification de l'industrie de la trans-

formation et de la fabrication, et améliorer les systèmes de transport et l'infrastructure. Ces efforts sont illustrés par la mise en œuvre de programmes portant sur :

- l'amélioration de la manutention et du traitement du poisson;
- l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des forêts;
- l'exploitation minière et la rationalisation des ressources;
- le développement industriel du secteur secondaire relié aux ressources naturelles de la région;
- l'amélioration du réseau routier et de l'infrastructure urbaine, y compris les parcs industriels.

Les programmes des ententes auxiliaires prévoient également l'assistance à l'agriculture, à l'industrie touristique, et appuient le travail constant d'identification et d'évaluation des possibilités de développement. Parmi les initiatives de développement présentement à l'étude, on trouve des projets d'exploitation des ressources océanographiques.

En 1977-1978, des subventions de l'ordre de \$20 600 000 ont été accordées à des entreprises de la région de l'Atlantique et on s'attend qu'elles suscitent des investissements de \$59 000 000 et amènent la création de 2 900 emplois directs dans les secteurs de la transformation et de la fabrication. La majorité de

ces subventions est consacrée aux petites entreprises.

Le bureau régional du MEER à Moncton, au Nouveau-Brunswick, appuie financièrement divers organismes régionaux, y compris :

- les Services du cadastre et de l'information foncière (\$5 907 000);
- les Services consultatifs de répartition régionale (\$100 000);
- l'Institut de gestion de l'Atlantique (\$330 000);
- le Centre d'éducation de la main-d'œuvre de la région de l'Atlantique (\$195 000).

Terre-Neuve

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 14 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). L'entente auxiliaire sur la promotion du tourisme a été signée au cours de l'année présentement à l'étude. On trouvera dans les pages suivantes une description sommaire des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

LA PÊCHE

À Terre-Neuve, c'est l'industrie de la pêche qui emploie le plus grand nombre de gens, soit environ 30 000 personnes à temps plein ou près de 15 % de l'ensemble de la population active. L'abondance des prises par les bateaux de pêche hauturière et côtière de même que la présence d'espèces de poissons plus variées ont contribué, ces dernières années, à l'essor de cette industrie. En outre, l'instauration en 1977, par le gouvernement fédéral, d'une zone économique de 200 milles laisse entrevoir des possibilités d'une plus grande expansion de l'industrie de la pêche. En effet, cette extension de juridiction facilitera la régénération des stocks de poissons sérieusement diminués, ce qui permet aux pêcheurs de pouvoir escompter des prises abondantes une fois la période de repeuplement terminée.

L'entente auxiliaire sur les centres de services maritimes pour la pêche

Durée : 1 ^{er} janvier 1974 au 31 mars 1978	
Répartition des coûts :	
MEER	\$10 800 000
Gouvernement provincial	1 200 000
Coût estimatif total	\$12 000 000
Dépenses du MEER	
en 1977-1978 :	\$ 920 000

Cette entente vise à accroître les retombées de l'industrie de la pêche sur l'économie de la province en favorisant une meilleure utilisation des longs-courriers pour la pêche en eaux semi-pélagiques. Elle prévoit la construction de centres de services maritimes dans des endroits stratégiques par toute la province. Ces centres diminuent les pertes de temps causées par les pannes et permettent à un plus grand nombre de pêcheurs de tirer parti des avantages d'une technologie polyvalente.

Quatorze centres de services maritimes ont été construits. Tous sont munis d'appareils de levage mécaniques permettant d'effectuer en cale sèche des réparations sur les longs-courriers, de voir à leur entretien ou de les mettre à l'abri. À l'heure actuelle, les quatorze centres sont opérationnels et sont fréquentés par la majorité des pêcheurs de la province.

L'entente auxiliaire sur les réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson

Durée : 1^{er} janvier 1974 au 31 mars 1978

Répartition des coûts :

MEER	\$5 517 000
Gouvernement provincial	613 000
Coût estimatif total	\$6 130 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 128 000

Cette entente visait à accroître l'efficacité de l'industrie de transformation du poisson de la province et à rehausser la qualité de ses produits. L'objectif a été atteint par l'installation, dans des zones choisies, de canalisations destinées à acheminer des quantités d'eau douce de bonne qualité aux usines de transformation du poisson.

Tous les travaux entrepris en vertu de cette entente ont été réalisés et les usines fonctionnaient à la fin de l'exercice financier.

AUTRES RESSOURCES OCÉANOGRAPHIQUES

Les ressources de la mer, au large de la côte de Terre-Neuve, laissent entrevoir pour l'avenir la possibilité d'un accroissement de l'emploi et du revenu. Parmi les ressources les plus remarquables se trouvent les dépôts de pétrole off-shore, dont l'exploitation commerciale pourrait être justifiée s'ils existaient en quantités considérables.

L'entente auxiliaire sur le développement de la pêche côtière

Durée : 1^{er} juin 1975 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$3 501 900
Gouvernement provincial	389 100
Coût estimatif total	\$3 891 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$1 577 000

Cette entente a pour objectif d'augmenter le revenu des pêcheurs côtiers et le nombre des emplois, ainsi que la productivité dans le secteur de la transformation des produits de la pêche. L'entente prévoit l'amélioration des endroits de débarquement dans des zones choisies le long de la côte sud du Labrador et sur la grande péninsule du Nord, la construction d'un entrepôt frigorifique à Brig Bay et l'aménagement de réseaux d'approvisionnement en eau pour des usines de poisson à Saint-Bride's et à Port-aux-Basques.

L'entente auxiliaire sur la recherche et le développement océanographiques (NORDCO)

Durée : 1^{er} janvier 1975 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$4 419 072
Gouvernement provincial	491 008
Coût estimatif total	\$4 910 080

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$1 389 000

L'objectif de cette entente consiste en la mise au point de technologies marines nouvelles permettant d'entreprendre l'exploitation des ressources océanographiques.

La NORDCO est une société provinciale de l'État, instituée conformément aux conditions de l'entente pour coordonner le développement de cette technologie et pour aider le

LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

L'un des premiers objectifs définis dans l'ECD consistait en la nécessité d'améliorer le réseau routier de la province. À cette fin, plus de 500 milles de voies principales reliées à la Transcanadienne ont été améliorées et pavées, grâce à une série d'ententes sur le transport. La réalisation de ces travaux de voirie contribuent en effet à concrétiser les possibilités de développement en assurant la libre circulation des ressources, des marchandises et de la population.

LES FORÊTS

La production de pâtes et papiers représente environ 75 % de la valeur totale de l'exploitation forestière.

Bien qu'il existe de nombreuses possibilités pour l'expansion des activités liées à la forêt au cours des prochaines années, plusieurs problèmes continuent d'accabler cette industrie de Terre-Neuve. En effet, l'avenir de la Labrador Linerboard Mill à Stephenville, dont on a fermé l'usine au cours de l'année, est incertain; en outre, la plus grande partie des ressources forestières de la province a été endommagée par la tordeuse de bourgeons de l'épinette.

secteur privé à appliquer les connaissances acquises à des possibilités de développement viables. Parmi les travaux de recherche effectués par la société, mentionnons une étude sur la banquise du Labrador et sur le déplacement des glaces, la conception de bateaux à coques renforcées pour naviguer dans des eaux envahies par les glaces, et l'étude sur la possibilité de construire des plates-formes de forage au large des côtes de la province.

L'entente auxiliaire sur les routes

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$51 894 000
Gouvernement provincial	5 766 000
Coût estimatif total	\$57 660 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$22 143 000

En vertu de cette entente, les travaux d'amélioration et de pavage de cinq artères principales, entrepris en vertu d'ententes antérieures, se poursuivent. Parvenues à différentes étapes de leur réalisation, ces travaux portent sur les routes de ceinture du nord de Bonavista, de la baie d'Espoir, de Baie-Verte, de Burgeo et de la péninsule du Nord.

L'entente auxiliaire sur les forêts

Durée : 1^{er} juin 1973 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$47 778 500
Gouvernement provincial	7 188 100
Coût estimatif total	\$54 966 600
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 8 917 000

Cette entente vise à améliorer l'efficacité de l'industrie forestière de la province et à accroître les niveaux de l'emploi et du revenu dans ce secteur. Un système intégré de gestion des ressources a été conçu pour

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Capitale de Terre-Neuve, Saint-Jean joue un rôle important dans la production globale de la province, celui de catalyseur vis-à-vis de la croissance économique des autres régions de la province. Environ un tiers de la population de la province habite dans la zone de la capitale qui est le centre du commerce, de l'éducation et de l'activité gouvernementale de la province.

stimuler la productivité et diversifier l'industrie forestière.

Les travaux entrepris en vertu de cette entente portent sur la vérification de nouvelles techniques d'exploitation le long des pentes abruptes, la construction de routes d'accès aux forêts, l'établissement d'une pépinière, l'amélioration de la flotte d'avions-citernes de la province et l'achat de nouveaux appareils.

L'entente auxiliaire sur la région urbaine de Saint-Jean

Durée : 30 septembre 1974 au
31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$51 000 000
Gouvernement provincial	17 000 000
Coût estimatif total	\$68 000 000

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$13 399 000

Cette entente vise à résoudre deux problèmes majeurs qui entravent le développement de la région urbaine : l'approvisionnement en eau et le transport. En vertu de l'entente, on procède actuellement au prolongement du réseau d'adduction d'eau desservant la région afin d'assurer des quantités d'eau douce suffisantes pour la future expansion industrielle et résidentielle. Au cours de 1977-1978, le Bay Bulls Big Pond a été ajouté au bassin hydrographique actuel, et les travaux de canalisation déjà entrepris se poursuivront jusqu'en 1980.

En vertu de cette entente, on a en outre amorcé la construction d'une voie de transport reliant directement la zone portuaire au plus important centre industriel de la ville. La construction de la route de ceinture du port, une artère à quatre voies d'environ neuf milles, a été entreprise en vertu de la deuxième entente Canada-Terre-Neuve sur les zones spéciales; on prévoit qu'elle sera terminée vers la fin de 1979.

LE TOURISME

Le tourisme est un secteur où l'on pourrait accroître sensiblement le nombre des possibilités d'emploi et de revenu pour les habitants de la province. À Terre-Neuve, en 1977, les dépenses effectuées par les touristes tant de l'intérieur que de l'extérieur ont atteint \$125 000 000. Malgré un apport des touristes de l'extérieur de seulement \$40 000 000, une étude sur l'industrie touristique révèle qu'une expansion bien planifiée pourrait contribuer à augmenter considérablement ce chiffre au cours des prochaines années.

L'entente auxiliaire sur l'aménagement de la région du parc de Gros Morne

Durée : 1^{er} juin 1973 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$20 641 680
Gouvernement provincial	2 293 520
Coût estimatif total	\$22 935 200
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 2 402 000

Cette entente vise à compléter l'action du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord par l'aménagement d'un parc national de la faune à Bonne Bay dans la grande péninsule du Nord. Le programme prévoit des travaux supplémentaires reliés au tourisme dans les agglomérations environnantes en vue de susciter des possibilités d'emploi et de revenu pour les habitants de la région. Ces travaux comprennent l'aménagement d'infrastructures communautaires, le développement de la pêche côtière sportive, et la planification du développement des services touristiques de la région.

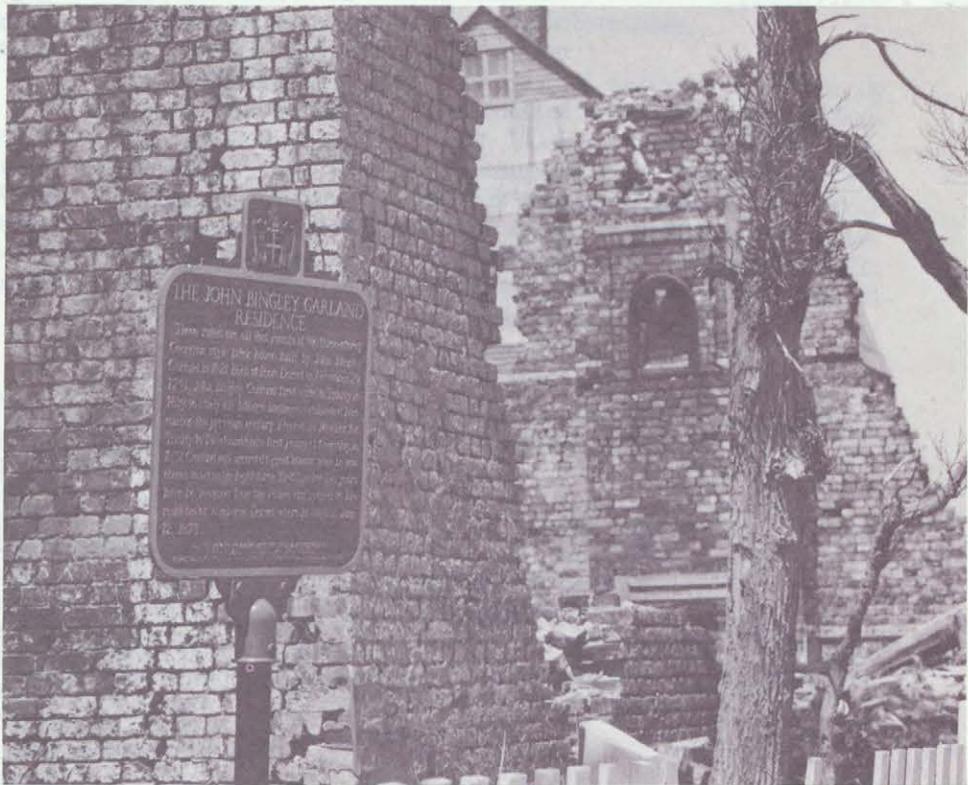
L'entente auxiliaire sur la promotion du tourisme

Durée : 1^{er} janvier 1978 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	\$11 938 140
Gouvernement provincial	1 326 460
Coût estimatif total	\$13 264 600
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	néant

Cette entente globale sur la promotion du tourisme vise à augmenter l'efficacité de la commercialisation touristique et des programmes d'information aux visiteurs, à développer les attractions touristiques et à encourager l'expansion des centres d'hébergement de touristes.



Ce manoir de style anglais d'inspiration classique de Trinity fait partie des édifices qui ont retenu l'attention aux termes de l'entente sur la promotion du tourisme. Il appartenait à l'un des premiers immigrants anglais à Terre-Neuve, John Bingley Garland.

LES MINÉRAUX

L'industrie minière de Terre-Neuve emploie environ 6 500 personnes, soit un peu moins de 4 % de la population active de la province, et représente 22 % du produit provincial brut. Cependant, cette industrie est fortement axée sur l'extraction, et il se fait très peu de transformation locale. Il existe cependant d'excellentes possibilités d'accroître les opérations d'extraction et de traitement des minerais, ce qui augmenterait la contribution de l'industrie minière à l'économie de la province.

Une entente auxiliaire sur l'exploration et l'évaluation des ressources minérales, d'une durée de quatre ans, a pris fin en 1976. Elle se voulait une première forme d'intervention dans l'exploitation des possibilités du secteur minier. Cette entente a permis l'établissement de cartes préliminaires des dépôts de miné-

L'entente auxiliaire sur l'exploitation minérale

Durée : 17 décembre 1976 au
31 décembre 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$ 5 606 100
Énergie, Mines et Ressources	5 606 100
Gouvernement provincial	1 245 800
Coût estimatif total	\$12 458 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 1 274 000

Cette entente a pour objectif de dresser un complet inventaire de données géoscientifiques sur les régions où il existe de bonnes possibilités de trouver des gîtes miniers ayant une valeur commerciale. Elle prévoit également l'élaboration et l'évaluation de politiques en matière de gestion des ressources minérales

▽

raux de la province et de systèmes plus efficaces de mise en mémoire et d'extraction des données sur les minéraux.

LA PLANIFICATION

L'élaboration de stratégies de mise en valeur à long terme est depuis longtemps reconnue comme une condition préalable au développement économique de Terre-Neuve. Chacune des ententes auxiliaires, conclues et mises en œuvre par le MEER et le gouvernement provincial, est fondée sur des analyses détaillées des possibilités de développement qui existent et sur la formulation de stratégies intégrées permettant l'exploitation de ces possibilités. Le ministère continue de s'intéresser à une vaste sphère d'activités de développement économique dans la province et explore les possibilités qui peuvent présenter des avantages en collaborant avec le gouvernement provincial à la réalisation d'études de planification.

LE LABRADOR

L'effort de développement déployé par le ministère au Labrador se traduit par des initiatives qui correspondent aux conditions économiques particulières de cette région et par des initiatives sectorielles qui ont des répercussions sur l'ensemble de la province. Cette conjoncture économique est caractérisée par une plus grande dépendance vis-à-vis de l'extraction des ressources primaires, par un fort isolement et par une topographie et un climat qui ont entravé l'expansion des services publics dans maintes communautés.

qui inciteront le secteur privé à entreprendre des travaux d'exploration et d'exploitation. Au cours de 1977-1978, plus de 25 programmes de cartographie géologique de l'île et du Labrador ont été réalisés.

L'entente auxiliaire sur la planification

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$4 000 000
Gouvernement provincial	2 385 000
Coût estimatif total	<u>\$6 385 000</u>
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 120 000

L'entente auxiliaire provisoire sur le Labrador

Durée : 3 décembre 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$15 444 000
Santé et Bien-être social	1 404 000
Gouvernement provincial	2 122 000
Coût estimatif total	<u>\$18 970 000</u>
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 2 229 000

Les éléments de cette entente comprennent l'aménagement d'une infrastructure municipale et le développement économique dans la région du lac Melville, la construction d'un pont reliant les rives nord et sud de Northwest River, l'aménagement du parc industriel de Wabush-Labrador City, et l'amélioration de la qualité de l'eau pour les habitants de la côte, de meilleures installations sanitaires et un accès plus facile aux services médicaux professionnels.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

LES SUBVENTIONS

Nombre net d'offres acceptées	20
Prévision du nombre d'emplois créés	270
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$7 212 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$2 043 000
Total des paiements en 1977-1978	\$1 183 000

LES GARANTIES DE PRÊTS

Au cours de l'exercice financier, une seule garantie de prêt de l'ordre de \$75 000 a été offerte et acceptée, laquelle devrait amener la création de 9 emplois directs.

Depuis la mise en œuvre du programme en 1969, les industries qui ont créé le plus d'emplois sont celles liées à la transformation du poisson (1 962 emplois), à la transformation du bois (423 emplois), et à la transformation des produits alimentaires (293 emplois).

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

La Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador limitée (SDTL)

Cette société a été instituée en 1972 pour servir de complément au programme de subventions à titre de source de capital-risque pour l'expansion du secteur de la fabrication et l'exploitation des ressources de la province. Au 31 mars 1978, la société avait fourni \$1 780 319 en financement par actions et \$16 219 726 en prêts à l'appui des possibilités d'investissement. La quote-part du MEER à ces opérations financières s'est élevée à \$970 000 au cours de 1977-1978.

Une modification apportée en juillet 1977 augmentait le montant des prêts ainsi que la dimension maximale des entreprises admissibles au financement et prolongeait l'entente jusqu'en juillet 1982.

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

La troisième entente ARDA Canada-Terre-Neuve, qui favorisait différentes initiatives à l'appui du développement agricole, des pêches et de l'expansion des entreprises rurales, couvrait la période allant du 28 mai 1971 au 31 mars 1975. Bien que l'entente soit venue à expiration, les versements pour les travaux approuvés avant la date d'expiration se poursuivent.

Au cours de 1977-1978, le MEER a dépensé \$867 000 aux termes de l'entente ARDA sur la conservation de l'eau. Cette entente prévoit des travaux de conception et de cons-

truction innovateurs de canalisation d'eau et d'égout pour les communautés de Rose-Blanche et de Harbour LeCou sur la côte sud de la province.

Au cours de 1977-1978, le ministre a dépensé la somme de \$2 336 000 aux termes de l'entente ARDA, à Terre-Neuve.

L'arpentage et la cartographie

Cette entente constitue un premier effort en vue de l'établissement d'un système global de cadastre et d'enregistrement des terres de la province. L'entente, dans sa forme modifiée, a été en vigueur du 1^{er} avril 1972 au 31 mars 1978.

Au cours de 1977-1978, le ministre a dépensé \$609 000 aux termes de cette entente.

Divers

Au cours de l'année financière, le MEER a entrepris d'autres activités au sein de la province, dont la réalisation du programme de communications communautaires mis en œuvre par l'université Memorial. Des centres d'enseignement ont été établis dans divers endroits de la province, et la technologie magnéto-scopique a été utilisée comme nouveau véhicule de communication pour l'enseignement aux adultes et l'épanouissement de la communauté. En 1977-1978, le MEER a dépensé \$120 000 au titre de ce programme.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME À TERRE-NEUVE

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$54 499 000	\$1 183 000	\$4 035 000

La Nouvelle-Écosse

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 10 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Les trois nouvelles ententes signées au cours de l'exercice financier portent sur le tourisme, les forêts et l'aide accordée à la Sydney Steel Corporation. On trouvera dans les pages suivantes une description sommaire des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES MINES

Les gisements de houille de la Nouvelle-Écosse ont de tout temps constitué une source d'énergie tant pour usage industriel que domestique. Au cours des dernières années, les perspectives de cette ressource sont devenues tellement encourageantes que l'on a entrepris une étude exhaustive de toutes les ressources minérales.

L'entente auxiliaire sur l'exploitation minérale

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$11 070 400
Gouvernement provincial	2 767 600
Coût estimatif total	\$13 838 000

Dépenses du MEER

en 1977-1978 : \$ 4 973 000

Cette entente a pour objectif d'accroître l'emploi et l'investissement dans le secteur minier de la province en accélérant le processus d'exploitation minérale et d'évaluation des ressources. Les principaux éléments de cette entente sont la planification de l'exploitation des ressources, l'inventaire des ressources minérales, des études d'évaluation des mines, des études géologiques-géochimiques, et des services de laboratoire.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE HALIFAX-DARTMOUTH

La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est le centre du commerce et des institutions de l'Atlantique. Le revenu par habitant et par famille y est supérieur à la moyenne nationale. Le taux soutenu d'expansion et de croissance de la région contribue non seulement à maintenir la prospérité des habitants mais également à faire en sorte que le reste de la province et la région de l'Atlantique en retirent le plus d'avantages possible.

L'entente auxiliaire sur le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth

Durée : 31 mars 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 79 997 000
Gouvernement provincial	30 813 000
Coût estimatif total	\$110 810 000

Dépenses du MEER

en 1977-1978 : \$ 12 196 000

Cette entente comporte trois grandes catégories de programmes de développement : l'expansion de la zone métropolitaine, l'aménagement des installations portuaires et l'extension industrielle. Parmi ces projets, on compte les programmes de réaménagement du front de mer de Halifax et de Dartmouth, de nouveaux ferry-boats, un autre réseau d'alimentation en eau, et enfin la construction d'immeubles dont les coûts seront assumés tant par les secteurs public que privé. L'entente reconnaît en outre la nécessité d'encourager l'essor des industries technologiques et océanographiques de la région.



Ce simulateur de vol de la Eastern Provincial Airways servant à former les pilotes est situé à l'aéroport international de Halifax. L'aménagement, à l'aéroport, d'une installation de formation pour les équipes de vol s'inscrit dans le cadre de l'entente sur la région métropolitaine de Halifax-Dartmouth.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DU DÉTROT DE CANSO

Le détroit de Canso abrite l'un des meilleurs ports en eau profonde de la côte atlantique de l'Amérique du Nord.

En 1955, la construction d'un môle, qui relie l'île du Cap-Breton à la Nouvelle-Écosse, a donné naissance à un port complètement abrité et libre de glaces où l'eau atteint des profondeurs de 120 pieds. Il présente en outre l'avantage d'être situé près des grandes artères.

LA PLANIFICATION

Chacune des ententes auxiliaires, conclues et mises en œuvre par le MEER et le gouvernement provincial, est fondée sur des analyses détaillées des possibilités de développement qui existent et sur la formulation de stratégies intégrées permettant l'exploitation de ces possibilités. Le ministère continue de s'intéresser à une vaste sphère d'activités de développement économique dans la province et explore les possibilités qui peuvent présenter des avantages en collaborant avec le gouvernement provincial à la réalisation d'études de planification.

L'entente auxiliaire sur le développement de la zone du détroit de Canso

Durée : 31 mars 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$19 265 000
Gouvernement provincial	6 569 000
Coût estimatif total	\$25 834 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 4 095 000

Cette entente a pour objectif de faire en sorte que cette région soit en mesure d'accueillir un plus grand nombre d'industries de transformation. Les activités qui seront entreprises en vertu de l'entente comprennent la planification du développement de la région et des travaux d'infrastructure tels que la construction de réservoirs et l'amélioration des routes.

L'entente auxiliaire sur la planification

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$2 500 000
Gouvernement provincial	2 500 000
Coût estimatif total	\$5 000 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 321 000

Cette entente vise à poursuivre et à accroître les initiatives entreprises en vertu d'une entente provisoire sur la planification, conclue antérieurement. Elle définit trois domaines pour la planification et les tentatives de développement : la planification physique et celle des ressources, des recherches et des études sur les possibilités de développement, et la planification du développement en général.

En vertu de l'entente, l'on élabore actuellement une stratégie globale de développement pour la province et l'on a entrepris la planification et les études nécessaires à la mise en

L'AGRICULTURE

Le nombre des fermes en Nouvelle-Écosse a diminué, passant de 23 500 qu'il était en 1951 à environ 6 000 aujourd'hui. Du fait de la persistance de cette tendance, il devient essentiel de constituer un noyau de bons cultivateurs qui s'installent sur des terres fertiles. Leur prospérité et leur réussite dépendront de leur capacité d'adaptation aux conditions technologiques et commerciales qui sont en continuelle évolution.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Pendant les années 60, la production manufacturière de la Nouvelle-Écosse a nettement progressé, mais le nombre d'emplois dans ce secteur ne s'est accru qu'à un rythme fort lent. Depuis 1970, cependant, les gains au niveau de l'emploi sont tels qu'ils ont dépassé la moyenne nationale.

œuvre de cette stratégie. Des études ayant trait aux ententes auxiliaires en cours sur le tourisme et sur l'aide accordée à la Sydney Steel Corporation ont été financées aux termes de cette entente.

L'entente auxiliaire sur le développement agricole

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$29 980 000
Gouvernement provincial	18 237 000
Coût estimatif total	\$48 217 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 4 806 000

Cette entente a pour objectif d'améliorer la viabilité et la stabilité de l'industrie agricole, de préserver les emplois actuels et de créer de nouvelles possibilités d'emploi, et enfin d'accroître le rendement et la productivité de certains de ses éléments sous-exploités qui présentent un avantage économique sur le marché des exportations ou sur le marché local.

L'entente auxiliaire comporte trois éléments, soit l'expansion des terres agricoles, l'augmentation du bétail, et l'horticulture.

L'entente auxiliaire sur le développement industriel

Durée : 22 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$13 031 200
Gouvernement provincial	3 257 800
Coût estimatif total	\$16 289 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 1 628 000

Cette entente auxiliaire vise à appuyer la création de nouveaux débouchés d'emploi en Nouvelle-Écosse dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie, à favoriser l'implantation, l'expansion et la

LE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Au cours des deux dernières décennies, le Cap-Breton a connu certains problèmes économiques. Le caractère stagnant de l'économie en général provient du déclin des industries du charbon et de l'acier, qui constituent l'assise économique de la région.

Au début, la Société fédérale de développement du Cap-Breton (DEVCO) avait l'intention d'abandonner graduellement l'exploitation des charbonnages et de créer des emplois de rechange en encourageant et en développant un autre type d'activité économique. Par suite de l'amélioration des prix du charbon sur les marchés internationaux, la société a choisi de contribuer à la stabilisation de l'industrie houillère.

réussite d'entreprises locales et, enfin, à élargir l'éventail des perspectives d'emploi en mettant l'accent sur les emplois à la fois plus spécialisés et plus rémunérateurs, particulièrement dans certaines localités d'importance moyenne.

L'entente prévoit l'établissement de parcs industriels dans les régions où des possibilités de développement existent, soit Amherst, Debert, Kentville, Stellarton et Windsor. À la fin de l'exercice financier, environ les deux tiers des travaux avaient été accomplis pour l'aménagement des parcs d'Amherst, de Debert et de Kentville, mais ceux devant être réalisés à Stellarton et à Windsor n'avaient pas encore débuté.

L'entente auxiliaire provisoire sur le développement du comté du Cap-Breton

Durée : 7 janvier 1977 au 31 mars 1978

Répartition des coûts :

MEER	\$3 010 000
Gouvernement provincial	1 290 000
Coût estimatif total	\$4 300 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 469 000

Cette entente vise à appuyer le développement d'une industrie houillère viable à Pointe-Aconi et à stimuler la croissance des secteurs des ressources, du tourisme, et de l'industrie secondaire. Les travaux suivants seront entrepris sans délai : la construction d'une nouvelle route reliant la mine Prince à la Transcanadienne et la réfection de la route reliant cette mine à la ville de Sydney Mines.

LE TOURISME

Favoriser et créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les régions à faible croissance constitue une tâche considérable. Toutefois, pour des régions non urbanisées, l'un des secteurs qui peut offrir des possibilités en matière d'emploi, est celui du tourisme.

L'entente auxiliaire sur la promotion du tourisme

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$11 000 000
Gouvernement provincial	2 750 000
Coût estimatif total	\$13 750 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 99 000

Cette entente a pour objet de créer de nouvelles perspectives d'emploi et d'accroître les revenus en développant davantage l'industrie touristique.

Cette entente comporte deux programmes. Le premier englobe diverses activités à l'échelle provinciale dont le but est de promouvoir le tourisme en Nouvelle-Écosse, d'augmenter l'efficacité de l'industrie touristique et de lui faire prendre de l'expansion là où c'est possible et souhaitable, et enfin de prolonger la saison touristique. Le deuxième programme porte directement sur l'aménagement d'endroits choisis de destination, grâce à des travaux de construction ou d'embellissement des principaux centres d'attraction; il vise à offrir des attractions se prêtant à des excursions d'une journée et à coordonner, promouvoir ou susciter des initiatives au sein même de la population de ces lieux touristiques.

LES FORÊTS

Les schèmes de propriété terrienne en Nouvelle-Écosse, caractérisés par des parcelles de terre appartenant à de nombreux propriétaires privés, présentent des problèmes spéciaux qui entravent une gestion intégrée des ressources forestières. D'autres facteurs influent également sur l'avenir de cette industrie, spécialement celui de l'infestation par les insectes et celui de la traditionnelle surexploitation du bois tendre et de la sous-exploitation du bois dur.

L'entente auxiliaire sur les forêts

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$20 212 000
Gouvernement provincial	5 358 000
Coût estimatif total	\$25 570 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 1 247 000

Cette entente a pour objet de maintenir le niveau actuel de l'emploi lié

LA SYDNEY STEEL

Des méthodes périmées de fabrication de l'acier et l'obsolescence de l'équipement, associées à la chute des cours sur les marchés internationaux de l'acier, ont ralenti les opérations de la SYSCO. Si l'on devait fermer l'usine, l'assise économique de la communauté en serait sérieusement touchée.

principalement à la coupe des espèces de bois tendre et d'accroître les possibilités d'emploi et les revenus au chapitre surtout de la coupe et de la transformation des espèces de bois dur. Pour atteindre ces objectifs, il faudra encourager une gestion plus intensive des forêts, trouver d'autres débouchés pour les espèces de bois dur sous-exploitées, hâter la coupe du bois touché par la tordeuse, améliorer l'affectation de la récolte de bois, augmenter la quantité de bois d'œuvre utilisé dans les scieries, et prévoir une plus grande récupération et une meilleure utilisation des résidus.

L'entente auxiliaire sur le programme d'aide à la Sydney Steel Corporation

Durée : 1^{er} août 1977 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$15 156 000
Gouvernement provincial	4 344 000
Coût estimatif total	\$19 500 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 4 436 000

Cette entente vise à aider la province à maintenir le niveau actuel de l'emploi à la SYSCO grâce à des programmes d'investissement, et à identifier d'autres possibilités d'emploi dans l'industrie sidérurgique de la région de Sydney. On espère que des études d'analyse du marché permettront de trouver un créneau rentable. Cette mesure sera suivie par la conception d'une usine capable de produire de façon compétitive.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	51
Prévision du nombre d'emplois créés	780
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$11 424 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 4 601 000
Total des déboursés en 1977-1978	\$ 7 008 000

Depuis la mise en œuvre du programme, en 1969, les industries qui viennent en tête de liste pour la création d'emplois sont celles du caoutchouc (1 727 emplois), de la transformation du poisson (1 395 emplois), des produits électriques (843 emplois), et de la transformation des produits alimentaires (745 emplois).

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

Les zones spéciales

Les ententes sur les zones spéciales et sur les routes sont venues à expiration le 31 décembre 1976. Les régions comprises dans les ententes étaient celles de Halifax-Dartmouth et du détroit de Canso. Les ententes prévoyaient la viabilisation de terrains industriels, l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau et d'égout, la construction de routes principales et secondaires et d'écoles.

Aux termes de cette entente, le MEER a dépensé \$1 415 000 sous forme de contributions et \$1 088 000 sous forme de prêts au cours de l'exercice financier 1977-1978.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN NOUVELLE-ÉCOSSE

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$34 270 000	\$ 7 008 000	\$2 700 000

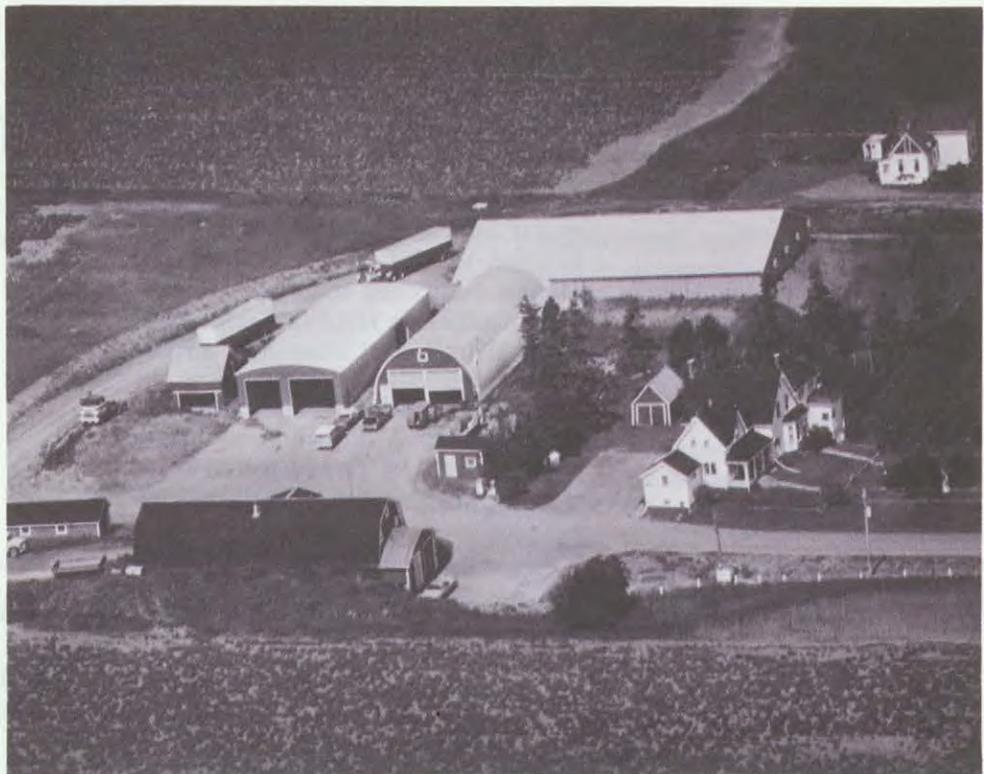
L'Île-du-Prince-Édouard

En 1969, l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada ont conclu un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans aux termes de la *Loi sur le Fonds de développement économique rural* (FODER). Le plan vise à créer les conditions devant permettre aux insulaires de mettre sur pied et de développer leurs propres entreprises économiques, d'accroître le revenu par habitant et l'investissement de capital-actions local et de créer des emplois, tout en préservant l'environnement unique de l'île.

La première phase du plan englobait la période allant de 1969 au 31 mars 1975. La deuxième phase va du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1980. La contribution du MEER pour les trois dernières années de cette deuxième phase a été de \$30 000 000 en 1977-1978 et sera

de \$29 700 000 en 1978-1979, et de \$29 300 000 en 1979-1980.

Au cours de l'exercice financier 1977-1978, les dépenses du MEER en vertu du Plan d'ensemble de développement se sont élevées à \$29 782 000.



Les programmes réalisés dans le cadre du Plan d'ensemble de développement ont entraîné des augmentations tangibles du revenu agricole, de la taille des fermes et de la superficie globale cultivée à l'Île-du-Prince-Édouard.

LES PROGRAMMES EN VERTU DU PLAN D'ENSEMBLE DE DÉVELOPPEMENT

L'agriculture

L'objectif du programme agricole est de permettre l'établissement et le maintien de fermes familiales rentables. Les principaux éléments du programme consistent en une aide en capitaux, la mise sur pied de services de vulgarisation, et la construction de silos à céréales.

Les forêts

L'objectif du programme forestier est de procéder au reboisement des terres publiques et privées en fournissant des semis et des services de vulgarisation et de gestion forestière aux propriétaires actuels de terrains boisés.

Les pêches

Le programme des pêches vise à accroître les revenus des pêcheurs en élargissant l'assise des ressources et en améliorant les méthodes de prise, de manutention et de transformation du poisson. L'un des projets les plus importants est un programme d'aquaculture en vue d'accroître la production ostréicole; certaines expériences dans l'élevage de la truite sont également tentées. Un autre programme important est le programme de retrait des certificats d'immatriculation d'homardiers et de permis de pêche, qui vise à réduire le nombre des pêcheurs de homards, ce qui aura pour effet de hausser les revenus de ceux qui restent.

Le développement industriel

Ce programme a pour but de créer des emplois, permanents de préférence, et d'aider les hommes d'affai-

res à diversifier l'assise économique de l'île. Parmi les principaux projets, mentionnons l'aménagement de parcs industriels, la construction de centres commerciaux et l'octroi d'une aide financière à la petite entreprise et au secteur des services.

Les ressources communautaires

Ce programme aide les organismes communautaires à exploiter leurs ressources et leur permet de participer davantage à la formulation des lignes d'action. Il assure un soutien financier et administratif à des groupes de développement communautaire afin de leur permettre de profiter des possibilités économiques et leur fournit l'aide technique nécessaire pour participer aux travaux de planification.

Le tourisme et la conservation

Les programmes de tourisme visent à attirer des visiteurs dans toutes les régions de l'île et à prolonger la saison touristique. Au nombre des principaux travaux, mentionnons l'aménagement de parcs et de complexes récréatifs, tels que celui de Brudenell dans l'est de la province et celui de Mill River dans l'ouest. On assiste, en outre, à certaines activités de promotion et de développement de l'industrie touristique.

La réaffectation des terres

Le principal objectif de ce programme est la poursuite du travail de remembrement des terres agricoles et de l'agrandissement des fermes. On s'occupe notamment de l'acquisition de terres pour la forêt, la faune, le tourisme et l'aménagement de quelques pâturages communs.

Le développement de la commercialisation et des produits

Ce programme prévoit le financement du Centre d'expansion des marchés, grâce auquel les industries de production, de transformation et de fabrication peuvent se prévaloir des services de commercialisation dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence. En outre, ce centre met au point de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de vente et permet une meilleure utilisation des matières premières.

Le transport

Ce programme prévoit la construction et l'amélioration de trois caté-

gories de routes : les voies d'accès aux ressources, les autoroutes collectrices et l'expansion du réseau collecteur.

Le transport de l'énergie électrique

L'installation d'un câble sous-marin pour relier l'île au continent est un projet dont le coût total est évalué à \$36 000 000, et la quote-part du MEER pourrait atteindre \$18 000 000. Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources a versé une somme additionnelle de \$9 000 000 sous forme de prêt. Le câble a commencé à fournir de l'électricité en octobre 1977.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

LES SUBVENTIONS

Nombre net d'offres acceptées	31
Prévision du nombre d'emplois créés	683
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$10 640 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 4 182 000
Total des paiements en 1977-1978	\$ 3 123 000

entreprise a également reçu et accepté une subvention; le nombre d'emplois que cette subvention devrait créer figure ci-dessus sous le titre « Les subventions ».

Depuis la mise en œuvre du programme, en 1969, l'industrie qui a créé le plus d'emplois est celle de la transformation des produits alimentaires, soit 973 emplois.

LES GARANTIES DE PRÊTS

Au cours de l'exercice financier, une seule garantie de prêt de \$1 500 000 a été offerte et acceptée. La même

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

	PLAN DE DÉVELOPPEMENT	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$29 782 000	\$3 123 000	\$6 000

Le Nouveau-Brunswick

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 16 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Au cours de l'année financière, un deuxième accord auxiliaire sur l'agriculture (en vigueur le 1^{er} avril 1978), ainsi qu'un autre sur le nord-est du Nouveau-Brunswick ont été conclus. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

L'AGRICULTURE

Au Nouveau-Brunswick, l'agriculture donne de l'emploi à environ 6 000 personnes. Il y a possibilité d'augmenter de façon importante la production et la transformation des produits agricoles pour lesquels la province possède un avantage relatif en raison du climat et de la qualité du sol. Les obstacles qui entravent le développement sont les installations de distribution inadéquates, un contrôle insuffisant de la qualité et de la commercialisation et des produits et le faible niveau d'efficacité productive. Par ailleurs, l'absence de capacité de transformation nuit considérablement à la réalisation des niveaux de production possibles.

L'entente auxiliaire suivante est conçue pour assurer la contribution maximale de l'agriculture au rendement provincial, au revenu gagné et à l'emploi.

LES FORÊTS

En 1971, le gouvernement provincial a entrepris, avec l'aide du MEER, une étude exhaustive de ses ressources forestières afin de trouver de meilleures méthodes d'exploitation de ce potentiel économique. C'est ainsi que des mesures ont été prises afin de mettre au point de nouvelles techniques de production, de coupe et de transformation.

L'entente auxiliaire sur le développement agricole

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1978

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 9 472 780
Gouvernement provincial	2 368 195
Coût estimatif total	<u>\$11 840 975</u>
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 2 078 000

L'entente auxiliaire sur les forêts

Durée : 15 octobre 1974 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :	
MEER	\$46 423 200
Gouvernement provincial	11 605 800
Coût estimatif total	<u>\$58 029 000</u>
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 7 190 000

Dans le cadre de cette entente, on est à mettre sur pied un programme complet d'exploitation des forêts qui, appliqué à l'échelle de la province, aura pour objectif l'augmentation de la production du bois d'œuvre et l'extension de l'industrie de transformation du bois. Environ la moitié des fonds prévus par l'entente a été consacrée à l'intensification de la gestion des forêts, à la mise au point de renseignements plus précis sur la gestion forestière, à l'expansion des activités liées aux pépinières, au reboisement et à l'amélioration des peuplements et enfin à l'aménagement d'un réseau intégré de routes forestières.



La sylviculture occupe une partie importante de la gestion des forêts. Les jets reçoivent les soins appropriés en serre-chaude avant d'être repiqués en forêt en vue d'assurer l'approvisionnement de cette ressource industrielle jusqu'au siècle prochain.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'économie du Nouveau-Brunswick repose sur l'exploitation et l'exportation des ressources. La diversification et l'extension des activités industrielles dans la province dépendent de l'infrastructure, des terrains et locaux industriels et autres installations du même genre, qui peuvent contribuer à l'expansion des industries secondaires axées sur les ressources naturelles de la province et sur sa situation géographique.

L'entente auxiliaire sur le développement industriel

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$24 182 200
Gouvernement provincial	6 045 550
Coût estimatif total	\$30 227 750
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 5 130 000

L'entente a pour but d'étendre, de diversifier et de raffermir les activités de fabrication et de transformation dans la province. Elle tente également de diversifier la fabrication de produits ayant une plus grande valeur ajoutée, laquelle nécessite une technologie moderne et une main-d'œuvre qualifiée, et d'encourager l'implantation de nouvelles industries pouvant exploiter les ressources naturelles de la province ou tirer parti de sa situation maritime stratégique.

Au cours de la période à l'étude, le programme d'aide à la petite industrie (qui prévoit des prêts rémissibles pour les petites industries de fabrication et de transformation, de même que pour des services directement liés à la fabrication) a été élargi de façon à inclure six autres comtés portant ainsi à neuf le total dans la province.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les économies de la région de Kent et du nord-est du Nouveau-Brunswick accusent un retard sur l'ensemble de l'économie provinciale. Les deux régions se distinguent par un taux élevé de chômage et par de faibles niveaux de revenu. Cependant, les études entreprises par plusieurs organismes, par des particuliers et par le MEER font ressortir les possibilités considérables en matière d'expansion économique.

L'entente auxiliaire sur le projet pilote de la région de Kent

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$6 200 800
Gouvernement provincial	1 550 200
Coût estimatif total	\$7 751 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$1 006 000

Cette entente vise à aider les habitants de la région de Kent à améliorer leurs possibilités de revenu et d'emploi. Grâce à ce projet pilote

LES ROUTES

Aux termes de plusieurs ententes auxiliaires, on a entrepris des travaux qui ont amélioré considérablement le réseau routier du Nouveau-Brunswick. Ces améliorations apportées aux voies de communication facilitent le transport des travailleurs, celui des marchandises de production et d'expédition, de même qu'elles permettent aux habitants de la province d'avoir plus aisément accès aux services récréatifs, médicaux et commerciaux.

unique en son genre, ces derniers élaborent et mettent en œuvre des projets dans les domaines suivants : la pêche, les forêts, l'agriculture, la fabrication axée sur les ressources, le tourisme et les loisirs.

L'entente auxiliaire sur le nord-est du Nouveau-Brunswick

Durée : 23 juin 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$67 175 000
Gouvernement provincial	28 325 000
Coût estimatif total	\$95 500 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 4 143 000

Cette entente a pour objectif d'améliorer le bien-être à long terme et le niveau de vie des habitants de cette région, grâce à une plus grande application des programmes visant à accroître l'utilisation des ressources humaines et physiques et à accélérer le rythme du développement.

L'entente auxiliaire sur les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton

Durée : 17 février 1975 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$35 840 000
Gouvernement provincial	15 360 000
Coût estimatif total	\$51 200 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 6 278 000

Cette entente auxiliaire a pour but de terminer l'axe prioritaire de Saint-Jean ainsi que la route de Shediac à Moncton, et de poursuivre les travaux de construction du boulevard Wheeler de la même ville.

L'entente auxiliaire sur les routes, 1977-1980

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$42 000 000
Gouvernement provincial	14 000 000
Coût estimatif total	\$56 000 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$10 815 000

LE TOURISME

Les activités touristiques contribuent déjà largement à l'emploi et au revenu, au Nouveau-Brunswick. Si l'on se base sur les prévisions d'une demande soutenue pour le type d'attractions que la province peut offrir, on constate qu'il existe d'immenses possibilités d'expansion dans le secteur du tourisme. Le fait de promouvoir et d'exploiter les attractions réelles et éventuelles, ainsi que d'inciter le secteur privé à participer davantage à ces activités, devrait assurer des contributions plus importantes de l'industrie touristique à l'économie provinciale.

LA PLANIFICATION

Il faut effectuer des analyses et des études détaillées de la situation économique et socio-économique du Nouveau-Brunswick, de même que des études précises sur les secteurs pour lesquels la province possède des avantages appréciables, si l'on veut que les objectifs de l'entente-cadre de développement conclue entre le MEER et le Nouveau-Brunswick soient atteints.

Quatre ententes auxiliaires sur les routes ont été signées avec le Nouveau-Brunswick, dont une pour 1974-1975, une pour 1975-1976, une pour 1976-1977 et la dernière pour 1977-1980. Elles ont pour but de favoriser, grâce à un meilleur réseau routier, un développement communautaire et régional plus général et de contribuer en même temps à l'essor des industries axées sur les ressources, du secteur de la fabrication secondaire et des industries de services.

L'entente auxiliaire sur la promotion du tourisme

Durée : 3 novembre 1975 au
31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$11 794 400
Gouvernement provincial	2 948 600
Coût estimatif total	\$14 743 000

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$ 2 597 000

Cette entente a pour objectif d'encourager le tourisme en augmentant le nombre de visiteurs, en prolongeant le séjour des touristes et en augmentant le nombre des activités touristiques durant les mois d'hiver et les mortes-saisons.

L'entente auxiliaire sur la planification

Durée : 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$2 437 500
Gouvernement provincial	2 437 500
Coût estimatif total	\$4 875 000

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$ 204 000

Cette entente reconnaît la nécessité de renforcer et de compléter la capacité du gouvernement provincial de détermination et d'analyse des possibilités de développement socio-économique. Les quatre éléments de l'entente sont les possibilités de recherche, l'exploitation des ressour-

LES MINÉRAUX ET COMBUSTIBLES

Au cours de la première moitié de la présente décennie, on a accéléré les travaux entrepris dans le cadre du programme provincial d'exploration et d'évaluation des ressources minérales. Les renseignements obtenus indiquent qu'il existe des possibilités considérables de développement dans ce secteur.

ces physiques, la coordination des activités des ententes auxiliaires et la planification du développement en général.

L'entente auxiliaire sur la mise en valeur des minéraux et des combustibles

Durée : 24 juin 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$ 9 050 500
Gouvernement provincial	2 262 625
Coût estimatif total	\$11 313 125

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$ 2 200 000

Cette entente vise à stimuler les investissements privés, tant dans l'exploration que dans l'exploitation minières, à favoriser une transformation plus poussée des minéraux de la province et à adopter des mesures en vue d'assurer l'autonomie du pays en matière de combustibles.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	43
Prévision du nombre d'emplois créés	1 182
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$30 002 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 9 778 000
Total des paiements en 1977-1978	\$ 5 868 000

Depuis l'entrée en vigueur du programme, en 1969, les industries qui viennent en tête de liste pour la création d'emplois sont celles liées à la transformation du bois (1 991 emplois), au traitement du poisson (1 222 emplois) et à la transformation des produits alimentaires (1 143 emplois). Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES
**Le Fonds de développement
économique rural (FODER)**

L'entente sur le développement du nord-est du Nouveau-Brunswick, signée aux termes du programme FODER, a pris fin le 20 septembre 1976. Elle prévoyait un programme de développement économique et un programme de relèvement social pour la région.

Dans le cadre de cette entente, le MEER a déboursé \$47 611 000, dont \$648 000 en 1977-1978 pour des travaux approuvés mais non terminés avant la date d'expiration.

Les zones spéciales

La deuxième entente sur les zones spéciales signée avec le Nouveau-Brunswick a pris fin le 31 décembre 1976, mais certains travaux approuvés n'étaient pas encore terminés à la date d'échéance. Cette entente prévoyait l'aménagement d'infrastructures et la construction d'écoles à Saint-Jean et à Moncton.

Au cours de 1977-1978, les dépenses aux termes de cette entente se sont réparties de la façon suivante : \$823 000 sous forme de contributions et \$161 000 sous forme de prêts.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME AU NOUVEAU-BRUNSWICK

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$43 375 000	\$5 868 000	\$1 748 000



La région du Québec



Introduction

Depuis sa création en 1969 jusqu'au 31 mars 1978, le ministère a dépensé plus de \$1 005 539 000 (dont environ \$117 025 000 sous forme de prêts) pour appuyer le développement économique du Québec. Au cours de l'année financière 1977-1978, les débours du MEER se sont élevés à \$164 087 000, dont \$117 639 000 ont été consacrés à des activités entreprises aux termes des ententes auxiliaires, \$33 125 000 à des subventions à l'industrie et \$8 009 000 à d'autres programmes.

Au cours de l'exercice financier, une nouvelle entente auxiliaire a été signée sur l'assainissement des eaux de la région de Montréal. En vertu de cette entente, le MEER déboursera \$120 000 000 d'ici au 31 mars 1982. Les modifications signées au cours de l'année pour les ententes déjà en vigueur ont porté l'engagement du MEER à \$277 082 000. Ce montant sera réparti entre les ententes sur les axes routiers prioritaires, l'exploitation forestière, l'infrastructure industrielle et le développement agricole.

Un autre aspect important de l'activité du MEER au Québec est l'aide financière qu'il apporte à certaines entreprises de fabrication. Il existe deux programmes distincts à cette fin. D'abord, la *Loi sur les subventions au développement régional* qui prévoit une contribution financière aux entreprises industrielles situées dans la région désignée du Québec. Depuis l'entrée en vigueur du programme en 1969 jusqu'à la fin de l'année financière 1977-1978, le ministère a engagé des dépenses de \$298 000 000 pour appuyer l'achèvement de 2 453 projets, ce qui devrait susciter des investissements de l'ordre de 1,544 milliard de dollars et créer 72 160 emplois.

Le deuxième programme vise à financer certaines entreprises de fabrication dans la région de Montréal et dans les villes environnantes. En effet, depuis le 1^{er} juillet 1977, le programme de la zone spéciale de Montréal prévoit des subventions au développement régional dans le cadre d'une politique industrielle sélective qui est centrée sur les secteurs manifestant une productivité élevée et une croissance rapide.

Les programmes du MEER au Québec sont conçus de façon à fournir aux diverses régions de la province les moyens d'accélérer l'achèvement des travaux qui répondent à leurs besoins et à leurs possibilités. Au cours de l'exercice financier, l'action du ministère a porté principalement sur le développement industriel, l'aménagement de l'infrastructure urbaine et industrielle et l'exploitation des ressources.

Le ministère s'intéresse tout particulièrement à la croissance économique, au traitement et à l'exploitation des ressources dans la région du Québec. Le gouvernement québécois et le MEER conjuguent leurs efforts en vue d'identifier et de mettre en œuvre de nouveaux programmes et activités qui amélioreront la situation économique au Québec.

Le Québec

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 10 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). Une entente auxiliaire sur l'assainissement des eaux de la région de Montréal a été signée au cours de l'année à l'étude. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

L'ACIER

La Sidérurgie du Québec, ou SIDBEC, a été créée par le gouvernement québécois au début des années 60 pour répondre au besoin de production d'acier à un prix compétitif et jeter ainsi les bases du développement industriel et de la croissance économique de la province. Malgré cette intervention publique d'envergure dans l'industrie sidérurgique, le Québec n'a fourni, en 1972, que 6 % de la production nationale d'acier brut, alors qu'il a consommé 18 % de l'acier usiné utilisé au Canada.

L'entente auxiliaire sur le financement du plan d'expansion 1974-1978 de la SIDBEC

Durée : 15 mars 1974 au 31 mars 1978

Répartition des coûts :

MEER	\$ 30 000 000
Secteur privé, jusqu'à concurrence de	205 108 000
Gouvernement provincial	8 608 000
Coût estimatif total	\$243 716 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	néant

Le but de cette entente est de permettre à la SIDBEC de réaliser un vaste plan d'expansion afin qu'elle puisse satisfaire aux demandes croissantes d'acier tant sur les marchés québécois et canadiens qu'étrangers. Au nombre des avantages prévus, on compte la promotion générale de la croissance industrielle, grâce aux industries secondaires qui seront intéressées par une transformation plus poussée de l'acier.

Le plan de la société SIDBEC prévoit un accroissement de sa capacité de fabrication d'acier, qui passera de 900 000 à 1 600 000 tonnes par année, la modernisation d'une partie de ses installations actuelles et l'augmentation de sa capacité de fabrication d'acier galvanisé.

LES ROUTES

Le réseau routier actuel au Québec est insuffisant et cela risque d'entraver le développement futur si l'on ne prend pas les mesures correctives nécessaires. Les améliorations prévues devraient maximiser l'expansion industrielle dans les régions qui offrent de grandes possibilités de développement économique et faciliter l'accès aux ressources naturelles et aux régions touristiques.

L'entente auxiliaire sur les axes routiers prioritaires

Durée : 13 septembre 1974 au
31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$205 505 000
Gouvernement provincial	243 270 000
Coût estimatif total	<u>\$448 775 000</u>
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 23 621 000

Le but de cette entente est d'appuyer le développement industriel, régional et urbain en assurant des moyens de communication rapides entre divers centres urbains et de faciliter une plus grande circulation des produits industriels entre les différentes régions du Québec.

Au nombre des travaux prévus, on compte le développement du corridor Tracy-Boucherville; l'amélioration des autoroutes 10, 51 et 55 et la réfection de la route 138 entre Sept-Îles et Port-Cartier; la construction d'une seconde voie et de bretelles d'accès sur l'autoroute 40 entre Berthier et Pointe-du-Lac et sur l'autoroute 55 entre Trois-Rivières et Shawinigan; le revêtement de la route 132 dans la région du bas Saint-Laurent-Gaspésie et de la route 199 aux Îles-de-la-Madeleine; la réfection de la route 117 entre Saint-Jovite et Louvicourt; la construction de la route 70 entre Saint-Bruno et La Baie; l'achèvement de la route 13; et l'avancement des travaux de construction de la route 50 entre Dorval et Mirabel.

LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES

Il est essentiel que le secteur québécois de la fabrication puisse s'appuyer sur un réseau d'infrastructures favorisant la croissance de l'industrie dans les divers centres urbains qui parfois ne sont pas en mesure de financer l'agrandissement de leurs parcs industriels ou d'en aménager de nouveaux. Afin d'éviter l'éparpillement des efforts de développement au Québec, le MEER concentre son intervention sur un nombre limité de centres de services urbains qui, au Québec, constituent des pôles de croissance. Car l'existence de grands parcs industriels dans des centres urbains est déterminante pour y attirer des entreprises qui déborderont un marché purement local. En effet, c'est le raffermissement du rôle de ces centres urbains qui permettra de consolider et d'accélérer l'expansion économique de la province tout en favorisant le développement des centres eux-mêmes.

LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Les régions forestières du sud du Québec ont été les premières à être exploitées, et elles le sont maintenant au maximum. Au cours des prochaines décennies, les ressources actuelles ne suffiront pas à satisfaire à la demande des industries du bois dans la province. D'autres ressources forestières existent dans les régions du nord du Québec, mais leur mise en valeur a été négligée au point que seulement la moitié de la capacité productive y est exploitée.

L'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles

Durée : 26 mars 1975 au 31 mars 1983

Répartition des coûts :

MEER	\$ 82 602 000
Gouvernement provincial	55 068 000
Coût estimatif total	\$137 670 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 7 178 000

L'entente comporte trois éléments principaux : l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels dans 30 centres urbains déterminés; l'établissement et l'aménagement de parcs industriels de pêche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine pour la transformation du poisson et la mise en place d'infrastructures de pêche sur la Côte Nord; la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures essentielles dans des municipalités incapables de satisfaire aux exigences industrielles d'entreprises particulières.

L'entente auxiliaire sur le développement forestier

Durée : 26 mars 1975 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$ 83 000 000
Gouvernement provincial	55 333 000
Coût estimatif total	\$138 333 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 14 741 000

Anciennement connue sous le nom d'entente auxiliaire sur les routes d'accès aux ressources forestières, cette entente a pour but d'améliorer le réseau de routes d'accès aux forêts du nord de la province; elle prévoit l'amélioration de 220 milles de routes existantes, la construction de 410 milles de nouvelles routes, ainsi que la construction de 12 ponts. Les travaux sont concentrés dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, de l'est du Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte Nord. Une modification signée en juin 1977 a étendu considérablement la portée des activités aux termes de cette entente. Elle prévoit

maintenant un vaste programme de sylviculture et de reboisement dans toutes les régions de la province.



L'entente sur le développement forestier comprend des programmes de sylviculture, de reboisement et d'aménagement de routes d'accès aux ressources forestières. On en voit ici un exemple : la pépinière de Grandes-Piles, située le long de la route 155.

LES FORÊTS ET LES USINES DE PÂTES

L'industrie des pâtes et papiers compte pour l'une des plus anciennes et des plus importantes dans la structure économique du Canada. Au Québec, l'industrie donne de l'emploi, en usine ou en forêt, à quelque 79 000 personnes, soit environ 11 % de l'emploi total des secteurs primaire et secondaire. Une industrie des pâtes et papiers concurrentielle, moderne et dynamique est essentielle à la santé économique du Québec et à celle de toutes ses régions excentriques en particulier.

Or, depuis 1968, cette industrie connaît un ralentissement général et un taux de rendement tellement bas qu'on n'a pas cru bon de faire de nouveaux investissements et ce malgré un accroissement prévu de la demande mondiale. Cette situation touche le Québec encore plus que les autres provinces productrices.

Depuis une quinzaine d'années, le gouvernement québécois a cherché à réunir tous les éléments permet-

tant de mettre en valeur, dans la région défavorisée de Roberval-Chibougamau-Saint-Félicien, la forêt domaniale — l'une des dernières grandes réserves de bois pouvant appuyer un complexe forestier intégré de taille optimale.

L'entente auxiliaire sur l'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien

Durée : 21 avril 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 30 000 000
Secteur privé, jusqu'à concurrence de	248 000 000
Gouvernement provincial	20 000 000
Coût estimatif total	\$298 000 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 7 000 000

En contribuant au financement de l'usine de pâte kraft blanchie et des scieries de Saint-Félicien, l'entente satisfait aux objectifs précis énoncés dans l'ECD au sujet du secteur forestier.

L'AGRICULTURE

Au Québec, le revenu brut agricole n'a augmenté que de 16 % (en dollars constants) entre 1963 et 1975, contre 34 % en Ontario et 29 % dans l'ensemble du Canada. L'une des priorités de l'industrie agricole du Québec est d'accroître les revenus agricoles en mettant l'accent sur l'augmentation et la diversification de la production, ce qui contribuera à favoriser l'établissement d'usines de transformation des denrées agricoles.

Les sols de la plaine de Montréal, qui compte pour plus du tiers des 6 000 000 d'acres de terre arable de la province, sont d'une qualité pédologique généralement supérieure et font partie de la zone climatique la plus favorable à l'agriculture au Québec. Cette région représente également la principale zone de consommation au Québec. Cependant, la faible dénivellation du terrain et le niveau de la nappe phréatique de cette plaine constituent des obstacles majeurs qui amènent une diminution qualitative et quantitative des récoltes.

L'entente auxiliaire sur le développement agricole

Durée : 29 mars 1976 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$ 61 960 000
Gouvernement provincial	41 306 000
Coût estimatif total	\$103 266 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 10 431 000

Cette entente a pour objet la réalisation d'une programmation intégrée d'assainissement des terres agricoles de la plaine de Montréal; la mise en œuvre de programmes d'amendement des sols dans les régions de l'est du Québec, du Lac-Saint-Jean et du nord-ouest du Québec; et la poursuite de programmes de réaménagement foncier dans les régions de l'est du Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, et de l'Abitibi-Témiscamingue.

LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

Malgré le potentiel considérable du sous-sol québécois, la répartition des ressources minérales exploitables se révèle inégale d'une région à l'autre. La production de fer, qui a doublé entre 1960 et 1973, a contribué à la croissance rapide de la Côte Nord. Par contre, le Nord-Ouest québécois a connu un développement plus lent. En effet, dans cette région, on a enregistré une baisse de la production, et la fermeture de certaines mines l'a également gravement touchée. À un degré moindre, l'économie de la Gaspésie repose en grande partie sur l'industrie minière.

L'entente auxiliaire sur le développement minéral

Durée : 29 mars 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$17 160 000
Gouvernement provincial	11 440 000
Coût estimatif total	\$28 600 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 3 373 000

Cette entente a pour objet de favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec par le financement d'une programmation intégrée de l'exploitation minière et pétrolière, de l'accès aux ressources et de l'exploration minière.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MIRABEL

La construction de l'aéroport international de Mirabel s'inscrit dans le contexte d'une modification de toute l'infrastructure de la région située au nord de Montréal. Afin de profiter au maximum du potentiel industriel créé par la présence de l'aéroport et des infrastructures connexes, il importe de doter la région d'une infrastructure additionnelle susceptible d'attirer à Mirabel des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.

L'entente auxiliaire sur le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA)

Durée : 18 juin 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 7 975 200
Gouvernement provincial	5 316 800
Coût estimatif total	\$13 292 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 1 139 000

Cette entente a pour objet d'accroître le développement industriel par l'implantation d'un complexe industriel aéroportuaire intégré à toute la gamme d'activités d'un aéroport moderne et aux différents moyens de transport qu'il comporte. En plus d'amener la création d'emplois nouveaux, le complexe favorisera l'implantation d'industries à forte croissance.

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

La région de Montréal est la plus importante source de pollution des eaux du Québec. Les études de l'eau du fleuve Saint-Laurent ont démontré que les grandes quantités d'éléments nutritifs et de métaux toxiques renfermés dans les eaux d'égout de la région avaient une influence déterminante sur la qualité des eaux du fleuve.

La nécessité s'impose donc de donner à la population de la région montréalaise une alimentation en eau potable qui soit la plus saine possible. En outre, l'aménagement de plages et de parcs autour de l'île de Montréal exige le traitement des eaux usées qui se déversent dans le fleuve en amont de l'île.

L'entente auxiliaire sur l'assainissement des eaux de la région de Montréal

Durée : 30 mars 1978 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$120 000 000
Gouvernement provincial	80 000 000
Coût estimatif total	\$200 000 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 50 000 000

Cette entente a pour objet d'aider le Québec à accélérer la réalisation du programme d'assainissement des eaux de la région de Montréal.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier 1977-1978, le programme de subventions au développement régional (y compris la zone spéciale de Montréal) a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	312
Prévision du nombre d'emplois créés	8 607
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$365 249 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 66 350 000
Total des paiements en 1977-1978	\$ 33 125 000

Depuis l'entrée en vigueur du programme en 1969, les industries qui viennent en tête de liste pour la création d'emplois sont celles liées aux produits du bois (12 414 emplois), aux transports (7 076 emplois) et aux textiles (5 664 emplois).

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

LA ZONE SPÉCIALE DE MONTRÉAL

Le programme de la zone spéciale de Montréal est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1977. Ce programme a pour but d'accélérer le développement de la structure industrielle du Québec en renforçant le rôle de la région montréalaise en tant que centre de l'expansion manufacturière de la province. Ce programme, qui doit prendre fin le 30 juin 1980, vise à encourager les industries présentant les meilleures possibilités de croissance et de productivité commerciales et susceptibles de trouver dans la région de Montréal des avantages analogues à ceux des autres régions.

Au cours de l'exercice financier 1977-1978, le nombre net des offres dans le cadre de ce programme s'est chiffré à 55. La réalisation des travaux entrepris devrait amener des investissements de plus de \$47 400 000 et la création de 1 608 emplois. En vertu de ces offres, le MEER s'est engagé à verser au total la somme de \$8 925 000. Les versements effectués en 1977-1978 se sont élevés à \$132 000.

AUTRES PROGRAMMES
***Le Fonds de développement
économique rural (FODER)***

Au Québec, les activités aux termes du programme FODER ont surtout été entreprises dans la région du bas Saint-Laurent et la Gaspésie et se sont traduites par des efforts de rationalisation de l'industrie de la pêche et des industries connexes. L'entente FODER, qui a pris fin en 1976, a mis un terme à toute nouvelle activité.

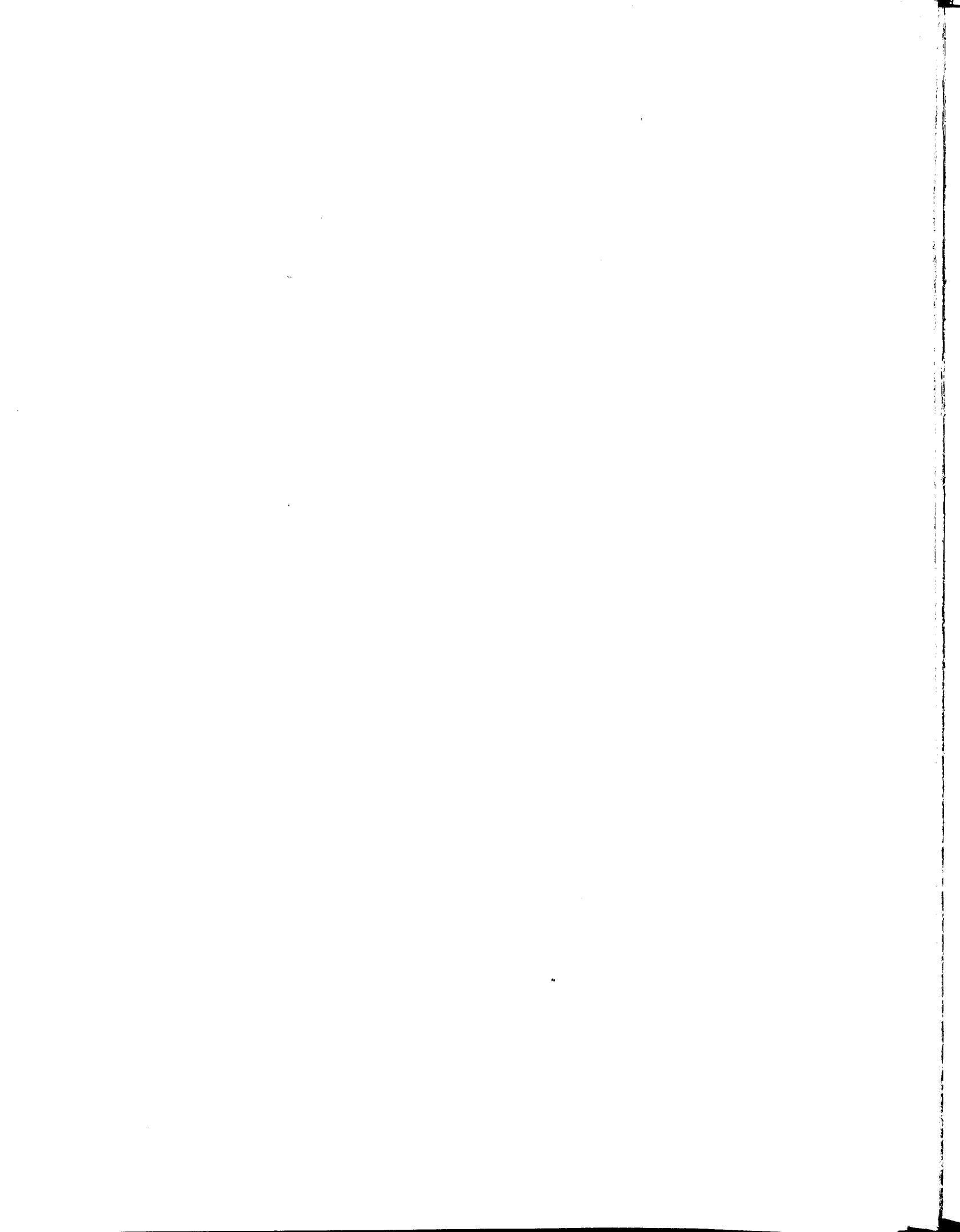
Le MEER a dépensé, au titre des activités du FODER au Québec, la somme de \$5 163 000 au cours de l'année financière 1977-1978.

Les zones spéciales

Les ententes sur les zones spéciales avec le Québec sont venues à expiration à la fin de l'année financière 1974-1975. Cependant, on continue d'engager des dépenses pour des travaux entrepris avant la date d'expiration. Au cours de l'année financière 1977-1978, le MEER a dépensé \$2 842 000 au titre de ces ententes, dont \$1 384 000 sous forme de contributions et \$1 458 000 sous forme de prêts.

**RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME
AU QUÉBEC**

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$117 639 000	\$33 125 000	\$8 009 000



La région de l'Ontario



Introduction

Au nombre des faits saillants de l'activité du MEER dans la région de l'Ontario au cours de l'exercice financier 1977-1978, mentionnons la signature d'une entente auxiliaire sur la mise en valeur des ressources communautaires et rurales, et la modification apportée à l'entente auxiliaire sur les localités à industrie unique dans la zone d'intervention de White River.

Depuis 1974, le ministère a conclu sept accords auxiliaires aux termes de l'entente-cadre de développement Canada-Ontario (ECD). Au 31 mars 1978, le total des dépenses du MEER aux termes de ces ententes atteignait \$40 654 000; sur ce montant, \$10 987 000 ont été dépensés au cours de l'exercice financier 1977-1978.

Outre les activités entreprises aux termes de l'ECD, le MEER a participé à des programmes mis sur pied en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional* (LSDR) et de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA).

Au 31 mars 1978, le programme de la LSDR en Ontario s'était traduit par l'acceptation d'un nombre net de 323 offres de subventions devant amener la création de 11 296 emplois. Au 31 mars 1978, le total des engagements du MEER aux termes de la LSDR s'établissait à \$71 700 000. Les investissements de capitaux devraient, pour leur part, se chiffrer à \$399 000 000.

Au cours de 1977, le programme ARDA, qui devait se terminer le 31 mars 1977, a été prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 1979.

Au 31 mars 1978, les dépenses totales du MEER en Ontario, aux termes du programme ARDA, se chiffraient à \$60 925 000; sur ce montant, \$6 294 000 ont été dépensés au cours de l'exercice finan-

cier 1977-1978. On a entrepris également, durant l'année, la révision de la programmation des options en matière d'aménagement rural, en Ontario, après le 31 mars 1979.

Les dépenses, aux termes des programmes du MEER en Ontario en 1977-1978, se chiffrent à environ \$24 067 000.

Au cours de l'année, on a ouvert un nouveau bureau à Sudbury, et la présence du MEER s'étend maintenant jusque dans le Nord-Est. À la suite de l'annonce des licenciements importants effectués à l'INCO et aux mines de nickel de Falconbridge, le MEER a mis sur pied un groupe de travail fédéral-provincial pour renseigner les hommes d'affaires de la région sur l'aide que les programmes de développement industriel déjà instaurés pouvaient leur apporter. La Sudbury Entrepreneurial Initiative, dirigée par le MEER, a réussi à inciter les hommes d'affaires à agrandir, moderniser ou diversifier leurs entreprises, ce qui a permis de créer de nouveaux emplois à Sudbury qui à ce temps-là était aux prises avec des mises en disponibilité massives.

L'Ontario

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 7 ententes auxiliaires avaient été signées avec l'Ontario, en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD). L'accord sur la mise en valeur des ressources communautaires et rurales a été conclu au cours de l'exercice financier 1977-1978. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des accords auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

La ville de Thunder Bay joue un rôle clef pour les industries primaires du nord-ouest de l'Ontario en transformant ses produits, en servant de centre de transbordement et de distribution et en créant une foule de possibilités d'emploi. Pour accélérer la croissance économique du Nord-Ouest, il a fallu prendre des mesures pour renforcer le rôle de Thunder Bay à titre de principal centre de la région et éliminer les obstacles à son développement. Il devenait urgent d'améliorer le réseau routier de la région et d'assurer de meilleurs services urbains à certaines communautés clefs.

L'entente auxiliaire sur le nord-ouest de l'Ontario

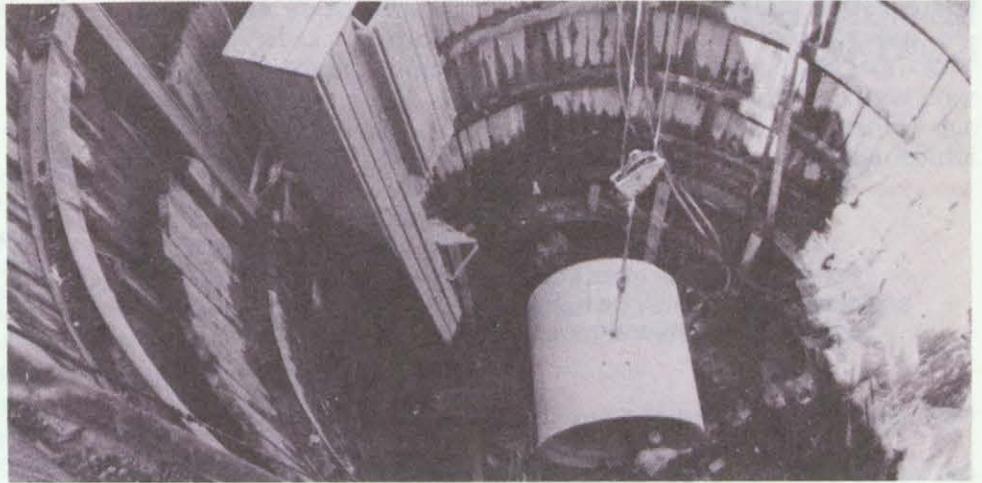
Durée : 23 mai 1974 au 31 décembre 1978

Répartition des coûts :

MEER	\$25 444 325
Gouvernement provincial	25 444 325
Coût estimatif total	\$50 888 650

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$ 5 006 000

Au nombre des éléments des programmes, on compte l'amélioration des systèmes d'égout à Thunder Bay et l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées à Ignace; un programme de travaux de voirie; une étude sur la culture du riz sauvage et l'amélioration de l'aéroport de Kenora.



L'achèvement du projet d'amélioration du système d'égout de Thunder Bay aura pour effet de nettoyer et d'assainir le réseau fluvial de la région de Thunder Bay et mettra virtuellement fin aux débits des eaux d'égout non traitées dans les cours d'eau locaux et dans le lac Supérieur.

LE DÉVELOPPEMENT DES TERRES SEPTENTRIONALES

Une grande partie de la population des terres septentrionales est autochtone et se compose de gens qui, dans le passé, pouvaient dépendre de l'environnement naturel pour assurer leur subsistance. Leur mode de vie traditionnel est, toutefois, en voie de disparition, et plusieurs d'entre eux ne sont pas préparés ou n'ont pas la possibilité de contribuer au développement des terres septentrionales.

L'entente auxiliaire provisoire sur les terres septentrionales de l'Ontario

Durée : 7 juillet 1975 au 31 mars 1978

Répartition des coûts :

MEER	\$ 83 750
Emploi et Immigration	130 000
Gouvernement provincial	213 750
Coût estimatif total	\$427 500

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$ 25 000

Cette entente était à l'origine une mesure provisoire qui favorisait l'élaboration d'une stratégie plus vaste de développement économique pour les terres septentrionales. Le programme comprend des cours d'enseignement ménager et de connaissances pratiques; l'aménagement d'une zone récréative le long de la rivière English; la réalisation d'une étude sur le surplus et la pénurie de main-d'œuvre, ainsi que sur les aptitudes et les disponibilités.

LE NORD-EST DE L'ONTARIO

La structure urbaine du nord-est de l'Ontario fournit le cadre qui permet de concrétiser les avantages des programmes gouvernementaux actuellement en application ou en voie d'élaboration. La concentration de la récente activité économique dans des centres choisis du nord-est de l'Ontario contribuera à renforcer le système urbain et à maximiser les avantages de la croissance.

L'entente auxiliaire sur le nord-est de l'Ontario

Durée : 25 mars 1976 au
31 décembre 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$ 8 564 325
Gouvernement provincial	8 564 325
Coût estimatif total	\$17 128 650

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$ 3 963 000

Conçue en vue d'atténuer les obstacles au développement dans les centres stratégiques, cette entente prévoit la fourniture de services pour l'aménagement d'un parc industriel dans les zones de Sudbury et de Parry Sound; une évaluation de l'activité de développement industriel dans la ville de Parry Sound; une étude sur l'emplacement du parc industriel, une autre sur les besoins d'une voie de raccordement, ainsi que l'aménagement de l'infrastructure dans la zone de Timmins.

LES LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

Plusieurs localités à industrie unique du Nord sont caractérisées par des problèmes de déséconomie d'échelle, un marché du travail restreint, un taux élevé d'émigration, une pénurie endémique d'ouvriers qualifiés et une forte rotation de la main-d'œuvre. Il faut prendre des mesures pour renforcer l'infrastructure communautaire déjà en place en vue d'attirer et de conserver la main-d'œuvre nécessaire pour les industries qui sont établies ou qui viendront s'implanter dans ces localités.

L'entente auxiliaire sur les localités à industrie unique

Durée : 18 octobre 1976 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 8 855 000
Gouvernement provincial	8 855 000
Coût estimatif total	\$17 710 000

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$ 1 973 000

La phase I de l'entente a pour objet d'aider certaines localités, dont l'industrie unique est celle des pâtes et papiers, à stabiliser leur assise socio-économique et à profiter par le fait même de l'extension importante de la Kimberly-Clark, à Terrace Bay. Ses principaux éléments englobent des travaux d'infrastructure dans les localités de Nakina, de Longlac et de Geraldton, ainsi que l'aménagement d'un aéroport près de Geraldton et l'amélioration des voies d'accès de la ville à cet aéroport.

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES ET RURALES

Afin d'assurer la vigueur des ressources communautaires et rurales du nord et de l'est de l'Ontario, il faut encourager la participation des habitants au développement de leur région, multiplier les possibilités d'emploi, raffermir et diversifier l'assise économique des régions rurales.

La phase II dotera la région de White River de l'infrastructure nécessaire pour faire face à la croissance démographique prévue et pour attirer la main-d'œuvre qualifiée que l'expansion de la compagnie Abitibi Paper exigera.

L'entente auxiliaire sur la mise en valeur des ressources communautaires et rurales

Durée : 7 décembre 1977 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 662 000
Gouvernement provincial	662 000
Coût estimatif total	\$1 324 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 21 000

Cette entente constitue la première étape d'un processus visant à multiplier les emplois et à accroître les revenus dans les industries des ressources et de la fabrication du comté de Renfrew. Parmi les éléments du programme, on compte l'évaluation des ressources forestières et minières, des études sur l'aménagement de terrains industriels et une aide en vue de mettre sur pied une agence de développement pour l'ensemble du comté.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	51
Prévision du nombre d'emplois créés	835
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$19 600 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 5 537 000
Total des paiements en 1977-1978	\$ 6 785 000

Depuis l'entrée en vigueur du programme en 1969, les industries suivantes sont en tête de liste pour la création d'emplois : produits du bois (3 343 emplois) et métaux primaires (1 947 emplois).

Pour plus de renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES
La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Le programme ARDA est en vigueur en Ontario depuis 1962. La plus récente entente fédérale-provinciale conclue en vertu de cette loi se terminera le 31 mars 1979.

Au cours de 1977-1978, le MEER a dépensé \$6 294 000 dans le cadre du programme ARDA, dont une somme de \$229 000 pour des programmes destinés aux autochtones. Au cours de l'exercice financier, le gros des dépenses a porté sur les travaux relatifs à l'utilisation des terres et au remembrement des fermes et sur la création de différentes possibilités d'emploi et de revenu. Le total des dépenses fédérales, depuis la mise en œuvre du programme ARDA en Ontario jusqu'au 31 mars 1978, s'élève à environ \$60 925 000. Le solde des engagements du MEER au 31 mars 1978 se chiffrait à \$8 293 000.

Il convient de noter que le gouvernement fédéral assume seul le financement des programmes pour les autochtones, bien que celui des activités ordinaires entreprises dans le cadre du programme ARDA soit assuré à parts égales par le MEER et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN ONTARIO

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$10 987 000	\$6 785 000	\$6 295 000

La région de l'Ouest



Introduction

La région de l'Ouest comprend le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les territoires du Nord-Ouest (le Yukon a été ajouté en 1978). L'action du ministère s'étend à trois vastes secteurs de programmes dans cette région : les terres septentrionales, les régions rurales et le développement industriel.

Les dépenses du MEER dans la région de l'Ouest ont augmenté au cours de l'exercice financier 1977-1978, passant à \$112 832 000, comparativement à \$108 600 000 l'an dernier. Les ententes auxiliaires fédérales-provinciales signées dans le cadre de l'ECD représentent environ \$36 949 000 et les subventions à l'industrie près de \$10 475 000, alors que le reste a été consacré à des activités entreprises aux termes de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)* et de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)*.

Le MEER a signé, au cours de l'exercice financier, 5 ententes auxiliaires, ce qui porte à 24 le total pour la région de l'Ouest. Les nouveaux accords auxiliaires conclus avec la Saskatchewan portent sur l'agrandissement des installations utilisées par la Canadian Western Agribition and Mexabition; avec l'Alberta, sur le nord de cette province; avec la Colombie-Britannique, sur le développement industriel, le développement agricole et l'aménagement rural et sur l'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du nord-est de la province.

L'événement marquant de l'année financière 1977-1978 a été l'établissement, en décembre, d'un bureau du MEER à Prince-George (Colombie-Britannique), ce qui permettra à la population des régions septentrionales d'avoir plus facile-

ment accès aux programmes du MEER.

Le programme des terres septentrionales de l'Ouest est conçu pour aider les autochtones à participer pleinement à la vie et au développement de leur région. Aux termes des ententes auxiliaires sur les terres septentrionales et le transport conclues avec les provinces des Prairies et se terminant le 31 mars 1978, le gouvernement fédéral a pris des engagements de l'ordre de \$227 000 000, dont \$165 000 000 représentent la quote-part du MEER.

Le programme spécial ARDA a pour objectif d'inciter les populations défavorisées, particulièrement celles d'origine indienne, à mettre sur pied des entreprises commerciales susceptibles d'employer des autochtones et d'aider à hausser les revenus découlant des activités liées aux produits primaires. L'aide accordée aux entreprises commerciales en vertu du programme spécial ARDA, de 1971 jusqu'au 31 mars 1978, devrait favoriser la création de 2 150 nouveaux emplois. Des subventions ont aidé quelque 6 447 personnes à augmenter leurs revenus par l'exploitation de possibilités de développement dans les secteurs tels que le piégeage, la pêche et l'agriculture. La participation du MEER dans le cadre de ce programme s'élève à \$28 866 000.

Les programmes ruraux de la région de l'Ouest ont comme principal ob-

jectif de favoriser une économie mieux équilibrée, grâce à la diversification agricole et industrielle des localités secondaires et rurales. Citons, à titre d'exemple, l'entente auxiliaire Canada-Alberta sur l'aide au traitement des produits alimentaires, l'entente auxiliaire Canada-Colombie-Britannique sur le développement agricole et l'aménagement rural et les ententes sur les centres de services agricoles conclues avec les trois provinces des Prairies.

L'ARAP constitue un autre élément important des programmes de développement rural. Les réalisations au chapitre des ouvrages hydrauliques comprennent des petits travaux pour l'approvisionnement en eau des fermes et des agglomérations aussi bien que la construction de grands barrages. L'ARAP gère également un programme qui fournit des aires de pacage sur 95 pâturages communs. Au cours de 1977-1978, l'ARAP a pris des mesures d'urgence pour contrer les effets de la pénurie d'eau causée par un niveau de précipitation très faible en 1976 et en 1977. Cet organisme publie son propre rapport annuel que l'on peut obtenir sur demande.

La croissance industrielle constitue une priorité dans la région de l'Ouest. L'application des programmes destinés à promouvoir une économie plus diversifiée et une répartition mieux équilibrée des possibilités de développement et d'emploi s'effectue dans le cadre de l'entente auxiliaire sur le développement industriel, conclue entre le Canada et la Colombie-Britannique, de l'accord auxiliaire sur l'industrie sidérurgique signé avec la Saskatchewan et de la *Loi sur les subventions au développement régional* (LSDR).

En 1977-1978, le ministère a déclaré régions admissibles au programme de la LSDR les territoires du Nord-Ouest, le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ainsi que la Saskatchewan et le Manitoba. Le total des engagements du MEER entre 1969 et le 31 mars 1978, dans la région de l'Ouest, s'élève à \$123 000 000, montant découlant de l'acceptation de 797 offres nettes. On s'attend que les offres faites au cours de cette période contribueront à créer 20 500 nouveaux emplois directs et à susciter des investissements de l'ordre de \$605 000 000.

Le Manitoba

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 4 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD), et les négociations d'un accord auxiliaire sur le développement industriel vont bon train. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES MINÉRAUX

En importance, l'industrie minière, au Manitoba, vient tout de suite après l'agriculture dans le secteur des ressources primaires, notamment en ce qui a trait aux services et au commerce. La place grandissante qu'occupent les minéraux dans l'économie manitobaine accentue encore davantage la nécessité d'une gestion efficace de ces ressources.

L'entente auxiliaire sur l'exploration et l'exploitation minérales

Durée : 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$1 725 000
Énergie, Mines et Ressources	2 525 000
Gouvernement provincial	4 250 000
Coût estimatif total	\$8 500 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 192 000

Les travaux entrepris englobent l'exploration des métaux communs, la prospection d'uranium, les levés régionaux, l'évaluation des minéraux industriels, l'exploration des minéraux de pegmatite et les analyses relatives à l'exploitation des minéraux.

LES TERRES SEPTENTRIONALES

Dans le cadre d'une entente provisoire venue à expiration en 1976, on a mis en œuvre des programmes visant à encourager une participation accrue des autochtones au développement communautaire et régional, à élargir l'éventail des possibilités d'emploi, à effectuer une étude importante sur les transports, à construire environ 100 milles de routes dans le Nord et à améliorer les pistes d'atterrissage. Une entente à long terme poursuit les objectifs généraux de cette entente.

L'entente auxiliaire sur les terres septentrionales du Manitoba

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1981

Répartition des coûts :

MEER	\$ 68 000 000
Emploi et Immigration	5 516 000
Ministère des Transports	7 500 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	14 993 000
Gouvernement provincial	42 740 000
Coût estimatif total	\$138 749 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 14 451 000

Cette entente à long terme sur les terres septentrionales continue de mettre l'accent sur les collectivités isolées et sur leur développement. Les trois éléments de base de cette entente sont les suivants : exploitation des ressources et développement économique communautaire, épanouissement humain et services communautaires, transports et communications.



Alors que, dans le cadre de l'entente sur les terres septentrionales, l'on est en train de construire des routes menant à Split Lake et Cross Lake, l'accès à ces localités se fait au moyen de bacs en acier, capables de transporter 16 véhicules en plus des passagers.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	84
Prévision du nombre d'emplois créés	1 115
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$20 782 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 5 413 000
Total des paiements en 1977-1978	\$ 6 204 000

Depuis l'entrée en vigueur du programme, en 1969, les industries suivantes viennent en tête de liste pour la création d'emplois : fabrication d'outillage (2 062 emplois); industrie des transports (2 015 emplois).

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES
La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

L'entente ARDA 1975-1977 s'est terminée le 31 mars 1977. Elle prévoyait, jusqu'au 31 décembre 1978, le partage des frais des travaux approuvés avant le 31 mars 1977.

Au cours de 1977-1978, les dépenses du ministère aux termes de ce programme se sont élevées à \$2 524 000.

L'entente spéciale ARDA

Une nouvelle entente quinquennale spéciale ARDA a été conclue entre le Manitoba et le gouvernement fédéral le 9 mars 1977. Tous les travaux déjà approuvés avant le 31 mars 1977 aux termes de l'accord antérieur doivent être terminés le 31 décembre 1978.

Les dépenses du MEER au Manitoba aux termes des ententes spéciales ARDA se chiffrent à \$1 694 000 en 1977-1978.

La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP représente une part importante des programmes réalisés par le MEER dans les provinces des Prairies. Cet organisme publie son propre rapport annuel qu'on peut obtenir sur demande. En 1977-1978, l'ARAP a effectué des dépenses de l'ordre de \$7 924 000 au Manitoba, dont \$1 797 000 sous forme de prêts.

Le Fonds de développement économique rural (FODER)

Signée en 1967, l'entente en vertu de la loi FODER sur la région d'Interlake, située entre les lacs Manitoba et Winnipeg, a pris fin le 1^{er} avril 1977. Cette entente, qui visait à améliorer le niveau de vie des habitants de la région, comprenait certains travaux dans les secteurs de la main-d'œuvre, de l'éducation, du développement et de l'ajustement structurel et de l'administration. Bien qu'elle soit terminée, les paiements se poursuivent pour les travaux approuvés avant le 1^{er} avril 1977.

Le MEER a dépensé \$410 000 en 1977-1978 dans le cadre de l'entente FODER.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME AU MANITOBA

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$14 643 000	\$6 204 000	\$12 554 000

La Saskatchewan

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 6 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD), dont une entente auxiliaire nouvelle portant sur l'aide accordée à l'Agribition conclue au cours de l'exercice 1977-1978. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

LES MINÉRAUX

L'industrie minérale représente l'activité économique la plus importante du nord de la Saskatchewan. Toutefois, pour accroître la production et le nombre d'emplois, il faut ouvrir de nouvelles mines et obtenir des renseignements de base sur l'étendue des ressources minérales de la région.

L'entente auxiliaire sur l'exploration et l'exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan

Durée : 21 juin 1974 au 31 mars 1978

Répartition des coûts :

MEER	\$1 087 500
Énergie, Mines et Ressources	1 087 500
Gouvernement provincial	2 175 000
Coût estimatif total	\$4 350 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 315 000

Cette entente a pour objet d'accélérer le rythme du développement économique, de créer de nouvelles possibilités d'emploi et d'augmenter les possibilités d'investissement en favorisant une utilisation plus grande des ressources minérales de la province.

L'entente comprend six éléments : planification des ressources minérales de la région, exploration des métaux communs, exploration du minerai de fer, exploration de l'uranium, exploration des minéraux industriels et levés de reconnaissance.

LE FER ET L'ACIER

La croissance soutenue de la Saskatchewan repose sur la diversification de son assise économique. A cet égard, l'acier offre des possibilités, et tout indique qu'au cours des dix ou quinze prochaines années, la demande d'acier dépassera l'offre.

Des considérations pratiques sur l'accroissement de la demande d'acier prévu dans l'Ouest et la production actuelle, on doit conclure à la nécessité d'augmenter la capacité de production de l'acier de façon à pouvoir répondre à la demande croissante des marchés.

LES TERRES SEPTENTRIONALES

Au-delà des limites des terres agricoles, les industries de base de la région consistent en l'exploitation forestière et minière, dont les retombées se font surtout sentir dans quelques centres urbanisés. En dehors de ces centres, les habitants sont presque tous des descendants d'autochtones qui vivent dans de petites agglomérations isolées. De leurs occupations traditionnelles — pêche, chasse et piégeage — ils tirent des revenus limités et instables. Leurs différences culturelles, leur faible taux de scolarisation et leur isolement géographique ont par ailleurs restreint leur participation à l'exploitation de nouvelles possibilités de développement économique dans le Nord.

L'entente auxiliaire sur l'industrie sidérurgique

Durée : 4 juillet 1974 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :	
MEER	\$ 35 000 000
Secteur privé	137 800 000
Gouvernement provincial	10 000 000
Coût estimatif total	\$182 800 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 aux termes de l'entente auxiliaire :	\$ 143 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 aux termes du programme de la LSDR intégré dans l'entente :	\$ 950 000

Cette entente quinquennale a pour objet de renforcer la viabilité de l'industrie sidérurgique actuelle et d'accroître et de diversifier la production du fer et de l'acier en Saskatchewan.

Les cinq principaux éléments de cette entente sont les suivants : exploration du minerai de fer, infrastructure, fonderies et entreprises métallurgiques connexes, construction d'une usine de réduction directe des minerais et études et administration.

L'entente auxiliaire provisoire sur les terres septentrionales

Durée : 1^{er} avril 1974 au 31 mars 1978

Répartition des coûts :	
MEER	\$27 980 000
Ministère des Transports	10 000 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	2 000 000
Gouvernement provincial	23 320 000
Coût estimatif total	\$63 300 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 7 717 000

Cette entente a pour objet d'assurer aux gens du Nord des choix et des possibilités de contribution au développement social et économique et de favoriser la mise en valeur des ressources naturelles de la région.

LA PLANIFICATION

Il faut effectuer des études et des analyses approfondies de la situation économique et socio-économique de la Saskatchewan et s'intéresser de plus près aux secteurs prometteurs de la province, si l'on veut atteindre les objectifs énoncés dans l'ECD Canada-Saskatchewan.

L'EXPANSION DE L'AGRIBITION

La Canadian Western Agribition est une foire annuelle internationale aux bestiaux, qui se tient à Regina. Organisée par les producteurs eux-mêmes et reconnue comme une foire unique en son genre dans le monde entier, elle a attiré 126 000 visiteurs en 1977, comparativement à 50 000 en 1971, première année de sa tenue. En même temps a lieu la Mexabition, une exposition de toutes sortes de machines agricoles. Les installations de l'Association des expositions de Regina sont utilisées par les deux foires dont l'assistance grossit à un tel point qu'il est devenu urgent d'y effectuer des travaux d'agrandissement.

Les principaux éléments de cette entente auxiliaire ont trait à l'épanouissement humain et aux services communautaires, aux transports et aux communications et au développement économique communautaire.

L'entente auxiliaire sur la planification

Durée : 1^{er} avril 1974 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$1 300 000
Gouvernement provincial	1 300 000
Coût estimatif total	\$2 600 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 55 000

Cette entente a pour principaux objectifs d'identifier et d'analyser les possibilités de développement économique et socio-économique en Saskatchewan et d'élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.

L'entente auxiliaire sur l'agrandissement des installations utilisées par l'Agribition et la Mexabition dans l'Ouest canadien

Durée : 23 juin 1977 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$ 850 000
Gouvernement provincial	850 000
Coût estimatif total	\$1 700 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 829 000

Cette entente a pour objet d'encourager la diversification de la production agricole dans l'Ouest canadien en faveur de l'élevage; d'assurer la continuation du succès croissant que connaît la Canadian Western Agribition en tant qu'exposition internationale et foire aux bestiaux; et de permettre à la ville de Regina d'être mieux en mesure d'accueillir les expositions commerciales et d'organiser des foires de produits fabriqués en Saskatchewan.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE LA QU'APPELLE

La vallée de la Qu'Appelle constitue l'un des principaux endroits touristiques pour les habitants de la Saskatchewan et, éventuellement, des voyageurs empruntant la Transcanadienne. Il est toutefois nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et de planifier les aménagements récréatifs nécessaires pour établir une industrie touristique de premier plan. Le manque de sites culturels et historiques bien aménagés et entretenus le long des routes et aux points principaux de destination n'encourage pas les touristes de passage à prolonger leur séjour dans la province.

Les travaux d'agrandissement, terminés à temps pour la foire de novembre 1977, comprenaient la construction d'un nouveau bâtiment qui sera utilisé pour l'exposition des animaux et de la machinerie agricole, ainsi que la rénovation du complexe existant.

L'entente auxiliaire sur la vallée de la Qu'Appelle

Durée : 1^{er} avril 1974 au 31 mars 1984

Répartition des coûts :

MEER	\$ 7 743 680
Pêches et Environnement	9 000 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	1 200 000
Industrie et Commerce	16 320
Gouvernement provincial	15 740 000
Coût estimatif total	\$33 700 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 307 000

Cette entente a trois principaux objectifs : assurer la productivité à long terme des ressources du tourisme et des loisirs de la vallée de la Qu'Appelle; accroître les avantages qui découlent de l'utilisation de ces ressources; et améliorer la gestion des ressources de la terre et des eaux.



Cet ancien magasin de la compagnie de la baie d'Hudson à Fort Qu'Appelle possède un bon potentiel de développement commercial de même qu'une valeur historique.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de l'exercice financier, le programme de subventions au développement régional a donné lieu aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	27
Prévision du nombre d'emplois créés	493
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$11 527 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$ 3 654 000
Total des paiements en 1977-1978	\$ 3 358 000*

Depuis l'entrée en vigueur du programme, en 1969, les industries suivantes viennent en tête de liste pour la création d'emplois : produits alimentaires (984 emplois) et fabrication d'outillage (769 emplois).

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

*Ce chiffre comprend \$950 000 versés en application du programme de la LSDR intégré dans l'entente sur l'industrie sidérurgique.

AUTRES PROGRAMMES

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

L'entente ARDA 1975-1977 a pris fin le 31 mars 1977, mais le délai pour le parachèvement des travaux entrepris avant cette date est fixé au 31 décembre 1978.

En 1977-1978, le MEER a dépensé en Saskatchewan, dans le cadre de l'ARDA, la somme de \$3 387 000.

L'entente spéciale ARDA

Le 30 mai 1977, on a signé une nouvelle entente spéciale ARDA d'une durée de cinq ans.

En 1977-1978, le MEER a dépensé la somme de \$2 327 000 dans le cadre des ententes spéciales ARDA.

**L'Administration du rétablissement
agricole des Prairies (ARAP)**

L'ARAP constitue une cheville importante des programmes du MEER dans les Prairies; cet organisme publie son propre rapport annuel qu'on peut obtenir sur demande. Au cours de 1977-1978, les dépenses au titre de l'ARAP, en Saskatchewan, se sont élevées à \$22 603 000, dont \$1 524 000 sous forme de prêts. L'administration centrale de l'ARAP a ses bureaux à Regina, et ses coûts d'opération et d'administration sont inclus dans le montant précité.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN SASKATCHEWAN

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$9 365 000	\$3 358 000 ¹	\$28 351 000

1. Comprend \$950 000 versés en application de la LSDR intégrée dans l'entente auxiliaire sur l'industrie sidérurgique.

L'Alberta

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 6 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD) avec l'Alberta, dont l'entente sur le nord de l'Alberta conclue au cours de l'exercice financier 1977-1978. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

LA TRANSFORMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

L'apport de l'industrie de la transformation des produits agricoles à la valeur ajoutée du secteur de la fabrication est d'environ 24 %. La transformation touche en grande partie les produits laitiers et de boucherie car, dans l'ensemble, la province exporte à l'état brut le grain et les autres récoltes. Géographiquement, 79 % de la transformation des aliments et boissons se fait dans les régions de Calgary, d'Edmonton et de Lethbridge.

L'entente auxiliaire sur l'aide au traitement des produits alimentaires

Durée : 1^{er} juillet 1974 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 8 500 000
Gouvernement provincial	8 500 000
Coût estimatif total	\$17 000 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 526 000

Les objectifs de l'entente sont de renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales et d'accroître la transformation des produits alimentaires qui pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieur et d'exportation.

Depuis la mise en œuvre du programme, 56 offres ont été acceptées par des entreprises des régions rurales de l'Alberta, ce qui représente des subsides de \$4 476 380, lesquels devraient amener la création de 443 emplois. On procédait, à la fin de l'année, à l'évaluation de 78 autres demandes d'aide. Mentionnons, au nombre des entreprises qui ont été subventionnées, des abattoirs, des fromageries, des laiteries, des usines de transformation des produits alimentaires, des usines de traitement de la luzerne, des usines de denrées, des fabriques d'en-cas, ainsi que des usines de suppléments alimentaires pour animaux domestiques et pour le bétail.

LE DÉVELOPPEMENT DU NORD

La région du nord de l'Alberta est caractérisée par des facteurs humains, sociaux et économiques d'un genre unique. Au nombre des initiatives qu'on a relevées pour cette région, on compte un développement accru et une plus grande participation des habitants du Nord au développement économique et social de leur région.

L'entente auxiliaire provisoire sur le nord de l'Alberta

Durée : 1^{er} avril 1974 au 31 mars 1978

Répartition des coûts :

MEER	\$ 7 211 864
Gouvernement provincial	7 211 864
Coût estimatif total	\$14 423 728

Dépenses du MEER
en 1977-1978 : \$ 2 522 000

Cette entente a pour objet d'augmenter les revenus et les possibilités d'emploi et d'améliorer les conditions de vie et les installations communautaires dans le nord de l'Alberta. Les travaux entrepris touchent les trois secteurs suivants : amélioration de la qualité de la vie et des services communautaires, développement économique et planification et gestion.



L'entente provisoire sur le nord de l'Alberta a permis la réalisation de nombreux projets, dont le Corps de formation, les services d'orientation dans les domaines de l'emploi et du logement, les usines de traitement des eaux, ainsi que les services hydro-électriques dans les localités isolées.

L'entente auxiliaire sur le nord de l'Alberta

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$27 500 000
Affaires indiennes et du Nord canadien	5 000 000
Gouvernement provincial	22 500 000
Coût estimatif total	\$55 000 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : néant

Cette entente, qui est le prolongement de l'entente provisoire, a pour objet d'augmenter les revenus et les possibilités d'emploi et d'améliorer les conditions de vie et les installations communautaires dans le nord de l'Alberta pour permettre aux habitants de la région de participer plus activement au développement du Nord. Les travaux entrepris entrent dans les cinq secteurs suivants : épanouissement humain, services et installations communautaires, services et installations communautaires sur les réserves indiennes, redressement social et perfectionnement professionnel et développement économique communautaire.

LE TRANSPORT

Le gouvernement fédéral s'est engagé, lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest en 1973, à participer à l'amélioration du système de transport en vue d'appuyer le développement industriel et socio-économique dans les régions septentrionales des provinces de l'Ouest.

L'entente auxiliaire sur les transports dans le Nord, 1976-1979

Durée : 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1979

Répartition des coûts :

MEER	\$ 7 500 000
Ministère des Transports	7 500 000
Gouvernement provincial	15 000 000
Coût estimatif total	\$30 000 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 2 500 000

Cette entente s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris aux termes des deux ententes précédentes d'une durée de un an. Ses objectifs reflètent ceux poursuivis par le ministère fédéral des Transports et le MEER en ce qui touche le développement des transports dans le nord de l'Alberta.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de 1977-1978, on a continué de surveiller les travaux et de faire les versements aux entreprises approuvées en vertu des désignations antérieures du sud de l'Alberta et de la zone du Petit lac des Esclaves comme admissibles aux subventions. La désignation de ces régions aux termes du programme de subventions a pris fin le 30 juin 1974 et le 31 mars 1975 respectivement.

En juillet 1977, une zone du nord de l'Alberta qui correspond avec celle touchée par les dispositions de l'entente auxiliaire Canada-Alberta sur le nord de l'Alberta, a été désignée zone admissible à recevoir de l'assistance aux termes du programme.

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	3
Prévision du nombre d'emplois créés	24
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$385 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$141 000
Total des paiements en 1977-1978	\$697 000

Depuis l'entrée en vigueur du programme, en 1969, les industries qui viennent en tête de liste pour la création d'emplois sont celles liées aux produits dérivés du papier (1 010 emplois) et aux produits du bois (516 emplois).

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

Bien que l'entente ARDA 1975-1977 soit venue à expiration le 31 mars 1977, les travaux approuvés avant cette date peuvent se poursuivre jusqu'au 31 décembre 1978.

Au cours de 1977-1978, le MEER a dépensé \$1 912 000 aux termes de l'entente ARDA.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'ARAP représente un élément important du MEER dans les provinces des Prairies. Cet organisme publie son propre rapport annuel qu'on peut se procurer sur demande. Les dépenses de l'ARAP en Alberta, au cours de 1977-1978, se sont élevées à \$8 469 000, dont \$348 000 sous forme de prêts.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN ALBERTA

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$5 548 000	\$697 000	\$10 381 000

La Colombie-Britannique

LES ENTENTES AUXILIAIRES

Au 31 mars 1978, 8 ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'entente-cadre de développement (ECD), dont 3 ententes auxiliaires conclues en 1977-1978 : le développement agricole et rural, le développement industriel et d'autres études sur la houille métallurgique du nord-est de la province. On trouvera dans les pages suivantes une brève description des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1978 et des autres activités qui ont été entreprises dans le cadre des programmes au cours de l'année à l'étude.

LE TRANSPORT

Le Canada et la Colombie-Britannique ont convenu de participer à un programme d'amélioration du système de transport dans le Nord en vue d'appuyer le développement industriel et socio-économique de la partie septentrionale de la province.

L'entente auxiliaire sur les routes du Nord, 1976-1979

Durée : 1 ^{er} avril 1976 au 31 mars 1979	
Répartition des coûts :	
MEER	\$ 7 500 000
Ministère des Transports	7 500 000
Gouvernement provincial	15 000 000
Coût estimatif total	<u>\$30 000 000</u>
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 4 694 000

L'entente actuelle est la troisième du genre intervenue entre les deux gouvernements. L'objectif de ces trois ententes était de favoriser le développement ordonné du nord de la Colombie-Britannique en améliorant l'accès par la route aux régions qui offrent des possibilités de mise en valeur des ressources.

L'INFRASTRUCTURE

Depuis quelques années, Fort Nelson éprouve de graves difficultés à fournir des services d'adduction d'eau et d'égout convenables. Les travaux de canalisation avaient été réalisés en 1961 pour desservir une très petite communauté vivant de l'exploitation des ressources. Cependant, l'expansion industrielle rapide de Fort Nelson et la croissance démographique enregistrée ces dernières années ont rendu ces installations nettement insuffisantes.

L'entente auxiliaire sur Fort Nelson

Durée : 23 septembre 1974 au 30 septembre 1978	
Répartition des coûts :	
MEER	\$1 900 000
Société centrale d'hypothèques et de logement	1 100 000
Contributions municipales estimatives	1 000 000
Gouvernement provincial	3 000 000
Coût estimatif total	<u>\$7 000 000</u>
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 863 000

Cette entente prévoit une assistance qui permettra à Fort Nelson de résoudre les graves problèmes sociaux et économiques de la communauté dus à l'insuffisance de l'infrastructure.

L'entente auxiliaire sur l'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est

Durée : 1^{er} avril 1977 au 31 mars 1980

Répartition des coûts :

MEER	\$ 5 000 000
Gouvernement provincial	5 000 000
Coût estimatif total	\$10 000 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 1 688 000

Les principaux objectifs de ces ententes sont de recenser et d'évaluer les ressources, d'étudier les solutions possibles en matière de transport et les répercussions sur les communautés en cause et, enfin, d'analyser les développements auxquels l'industrie envisagée pourrait donner lieu dans d'autres secteurs.

L'entente auxiliaire sur le développement agricole et rural

Durée : 1^{er} août 1977 au 31 juillet 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$30 000 000
Contribution locale	26 750 000
Gouvernement provincial	30 000 000
Coût estimatif total	\$86 750 000

Dépenses du MEER en 1977-1978 : \$ 39 000

Aux termes de cette entente, il existe quatre principaux éléments de programme : la recherche, la planification, la formation et la promotion commerciale; la gestion coordonnée des ressources; la mise en valeur des ressources primaires et les services de soutien et de développement communautaire. Cet accord s'inscrit dans le prolongement de l'entente ARDA 1975-1977 qui s'est terminée le 31 juillet 1977.

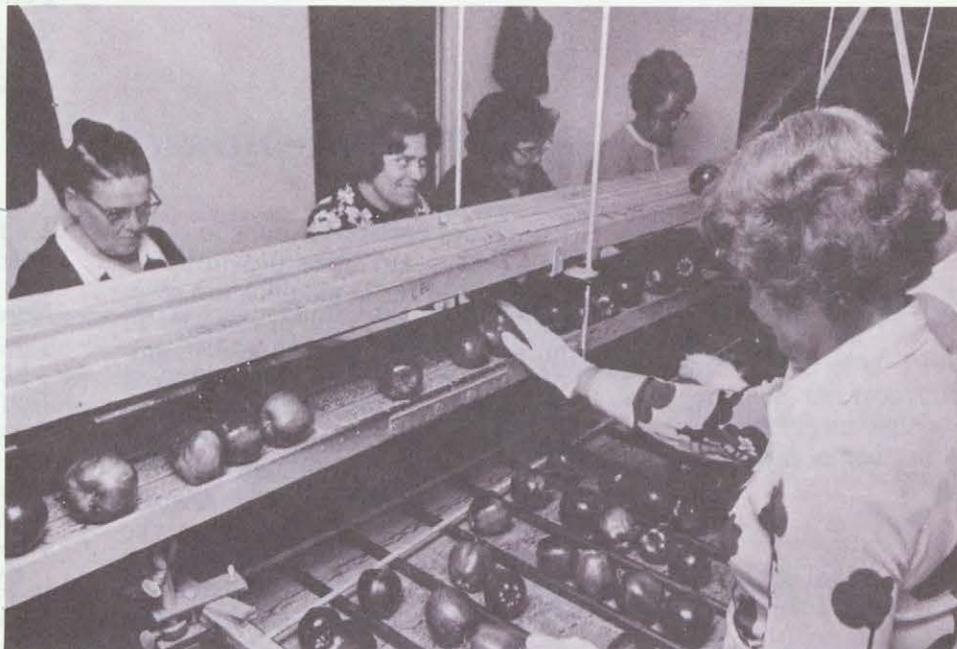
LA HOUILLE

Les études entreprises dans le cadre de l'entente auxiliaire provisoire de 1973-1974 sur la planification révèlent que si l'on veut développer le nord-est de la Colombie-Britannique, il est essentiel de procéder à l'exploitation des richesses houillères et forestières locales. Les bassins houillers non exploités de cette région recèlent d'abondantes ressources, mais les plans dressés en vue d'exploiter ces gisements ont été retardés ou réduits, en 1977, en raison du fléchissement des marchés mondiaux de l'acier.

Deux accords auxiliaires sur la houille du Nord-Est ont été signés : le premier a pris fin le 31 mars 1977 et le deuxième, ou phase II, a été signé immédiatement.

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

L'augmentation des coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre et les préoccupations au sujet de l'environnement et de l'utilisation des terres ont forcé la Colombie-Britannique à rajuster considérablement sa politique agricole et rurale. Elle doit s'employer maintenant à déterminer les obstacles au développement et à exploiter les possibilités.



Le triage des pommes dans la vallée de l'Okanagan. L'entente auxiliaire sur le développement agricole et rural favorise l'agriculture et la transformation des produits alimentaires dans les régions rurales de la Colombie-Britannique.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La diversification et la répartition de l'activité économique dans toute la Colombie-Britannique nécessitent l'élaboration d'un programme d'aide qui permette de surmonter les désavantages inhérents à l'implantation d'entreprises de fabrication loin des grands centres. Il est également nécessaire d'appuyer les recherches en vue d'identifier les possibilités de fabrication et de soutenir les commissions de développement industriel régional.

L'entente auxiliaire sur le développement industriel

Durée : 8 juillet 1977 au 31 mars 1982

Répartition des coûts :

MEER	\$35 000 000
Gouvernement provincial	35 000 000
Coût estimatif total	\$70 000 000
Dépenses du MEER en 1977-1978 :	\$ 42 000

Les programmes comprendront le développement, la gestion et le financement de la recherche, le développement industriel communautaire, l'aide industrielle aux petites entreprises et l'information. Les travaux de recherche comporteront des études de consultants sur les possibilités de développement industriel et la préparation de rapports spéciaux visant à déterminer les besoins et le coût de l'infrastructure communautaire. Le programme de développement industriel communautaire prévoit des subventions aux com-

missions industrielles régionales et des prêts à faible taux d'intérêt pour la viabilisation de parcs industriels, l'infrastructure industrielle, les améliorations à l'infrastructure municipale, la planification et l'aménagement détaillés de parcs industriels et le coût de l'aménagement préalable de locaux pour les entreprises de fabrication. Le programme d'aide aux petites entreprises vise à aider et à favoriser la modernisation, l'expansion et l'implantation des petites entreprises. Des emprunts sans intérêt allant jusqu'à \$30 000 sont consentis pour l'implantation ou l'expansion de petites entreprises dans la région visée.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au cours de 1977-1978, on a continué de surveiller les activités et d'effectuer les versements pour les travaux approuvés en vertu de la désignation de la région des Kootenays comme zone admissible aux subventions. La désignation de cette région au programme de subventions a pris fin le 31 décembre 1975.

En juillet 1977, le nord de la Colombie-Britannique a été désigné région admissible à recevoir de l'assistance aux termes du programme. Cette région peut être décrite sommairement comme la partie de la province au nord de 100 Mile House. La désignation aux subventions représente la programmation industrielle unilatérale du gouvernement fédéral annoncée en tant que partie intégrante de l'entente auxiliaire sur le développement industriel.

Le programme de subventions au développement régional a donné lieu, au cours de l'exercice financier, aux activités suivantes :

Nombre net d'offres acceptées	2
Prévision du nombre d'emplois créés	31
Investissements au titre de l'actif admissible afférents à ces offres	\$506 000
Engagements du MEER au chapitre de ces offres	\$184 000
Total des paiements en 1977-1978	\$216 000

Depuis l'entrée en vigueur du programme, en 1969, les industries qui viennent en tête de liste pour la création d'emplois sont celles liées aux produits du bois (797 emplois) et à la fabrication du métal (179 emplois).

Pour de plus amples renseignements sur le programme de subventions au développement régional et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

AUTRES PROGRAMMES
La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)

L'entente ARDA 1975-1977 a pris fin le 31 mars 1977. Toutefois, les travaux approuvés avant cette date peuvent se poursuivre jusqu'au 31 décembre 1978.

En 1977-1978, le ministère a dépensé \$3 806 000 aux termes de cette entente.

Les ententes spéciales ARDA

Depuis 1972, trois ententes spéciales ARDA ont été conclues avec la Colombie-Britannique. En vertu de la nouvelle entente quinquennale signée le 18 mai 1977, il est prévu d'aider à l'établissement, l'expansion ou la modernisation d'entreprises commerciales qui donneront de l'emploi aux personnes d'ascendance autochtone. En outre, l'entente prévoit une aide à la formation spéciale des employés autochtones éventuels et aux services et installations communautaires nécessaires au développement d'endroits éloignés de la province, surtout ceux qui sont situés dans le Nord. Cette nouvelle entente diffère des précédentes sur les points suivants : une région plus étendue, une mise de fonds moins considérable et un plus grand nombre d'autochtones siégeant sur le comité consultatif.

Au cours de 1977-1978, le MEER a dépensé \$1 389 000 aux termes de ces ententes.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

	ECD	PROGRAMME DE SUBVENTIONS	AUTRES
1977-1978	\$7 392 000	\$216 000	\$5 195 000

Les territoires du Nord-Ouest

Le 16 juin 1977, le Canada et les territoires du Nord-Ouest ont conclu une entente spéciale ARDA et ont procédé à la désignation des régions au titre de la *Loi sur les subventions au développement régional* (LSDR).

L'entente spéciale ARDA est en vigueur jusqu'au 31 mars 1982. Ce programme destiné aux habitants des territoires du Nord-Ouest, particulièrement ceux d'origine indienne et inuit, permet la mise sur pied d'entreprises commerciales à main-d'œuvre autochtone et favorise l'amélioration des revenus des habitants d'origine indienne et inuit qui participent à des activités reliées à la chasse, au piégeage, à la pêche, à la sylviculture et à l'agriculture. Des mesures de redressement social permettant aux personnes d'ascendance autochtone de profiter des possibilités d'emploi et de sources de revenu peuvent aussi être financées dans le cadre de ce programme.

Au 31 mars 1978, 20 offres d'aide avaient été acceptées; au total, \$691 665 avaient été dépensés pour des projets relatifs aux entreprises commerciales et aux activités de production primaire. Au cours de 1977-1978, les dépenses engagées par le MEER aux termes de ce programme s'élevaient à \$334 000.

À la fin de l'exercice financier, les responsables d'un projet avaient accepté une offre d'aide aux termes du programme de subventions au développement régional et plusieurs entreprises en étaient à diverses étapes du processus d'approbation.



Appendices



APPENDICE A

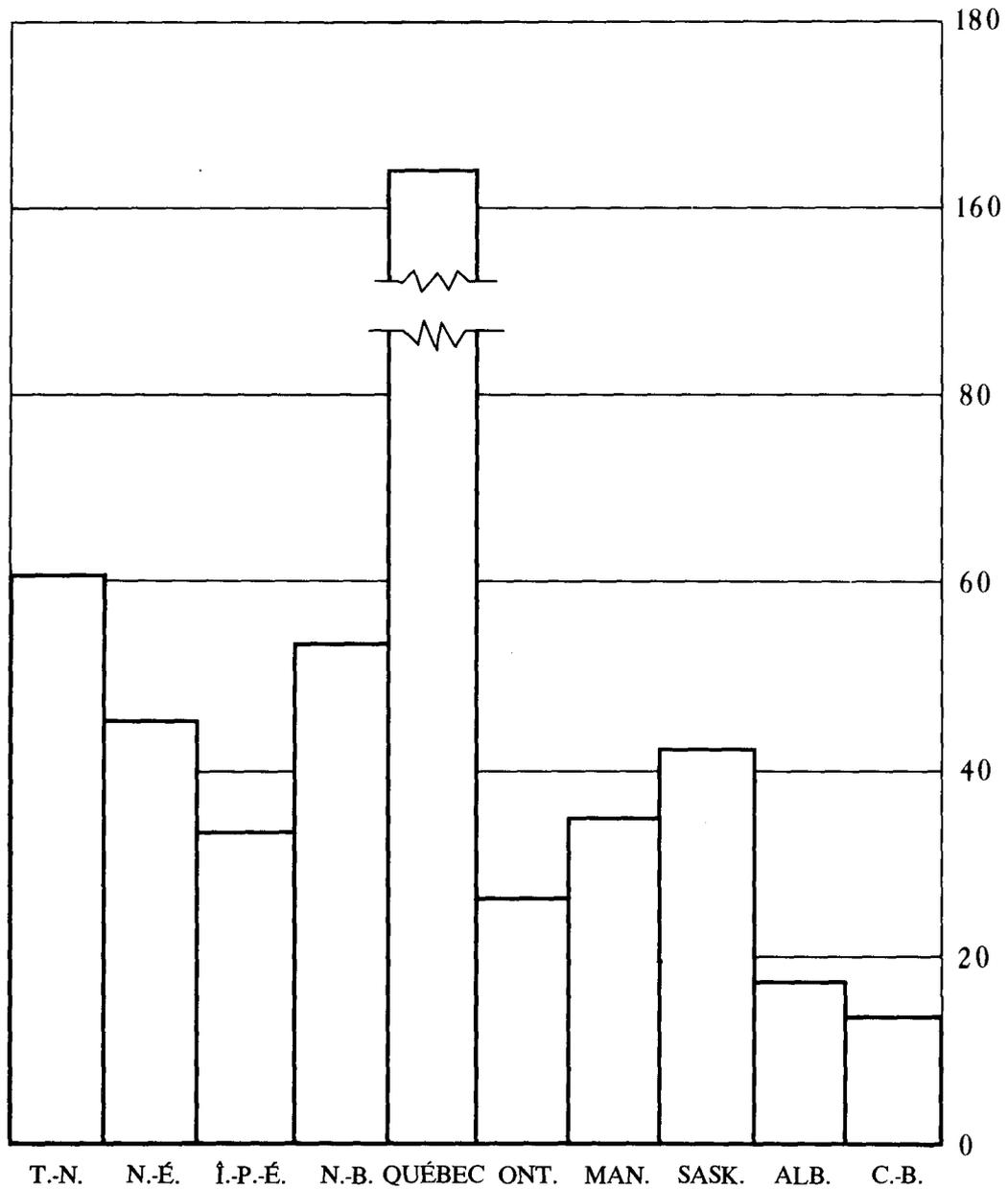
TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES DÉPENSES

En 1977-1978, le total des dépenses du ministère atteignait presque \$525 000 000. Les tableaux suivants font état des dépenses engagées au titre des diverses activités du MEER. Dans ce rapport, les dépenses sont indiquées en chiffres bruts, sauf lorsqu'on précise le contraire, conformément à la méthode employée dans les comptes publics du Canada.

Outre les dépenses effectuées dans le cadre des divers programmes de chacune des provinces et énumérées dans les chapitres précédents, le ministère engage des dépenses qu'on ne peut imputer à une province ou à un programme donné. On retrouve dans cette catégorie les dépenses de fonctionnement des bureaux régionaux et provinciaux et du bureau central du ministère, ainsi que les dépenses de planification, d'administration, d'études spéciales, de liaison et de coordination.

Les tableaux suivants présentent toutes les dépenses du MEER, du 1^{er} avril 1969 au 31 mars 1978, réparties par province et par exercice financier.

DÉPENSES TOTALES DU MEER PAR PROVINCE EN 1977—1978 (en millions de dollars)

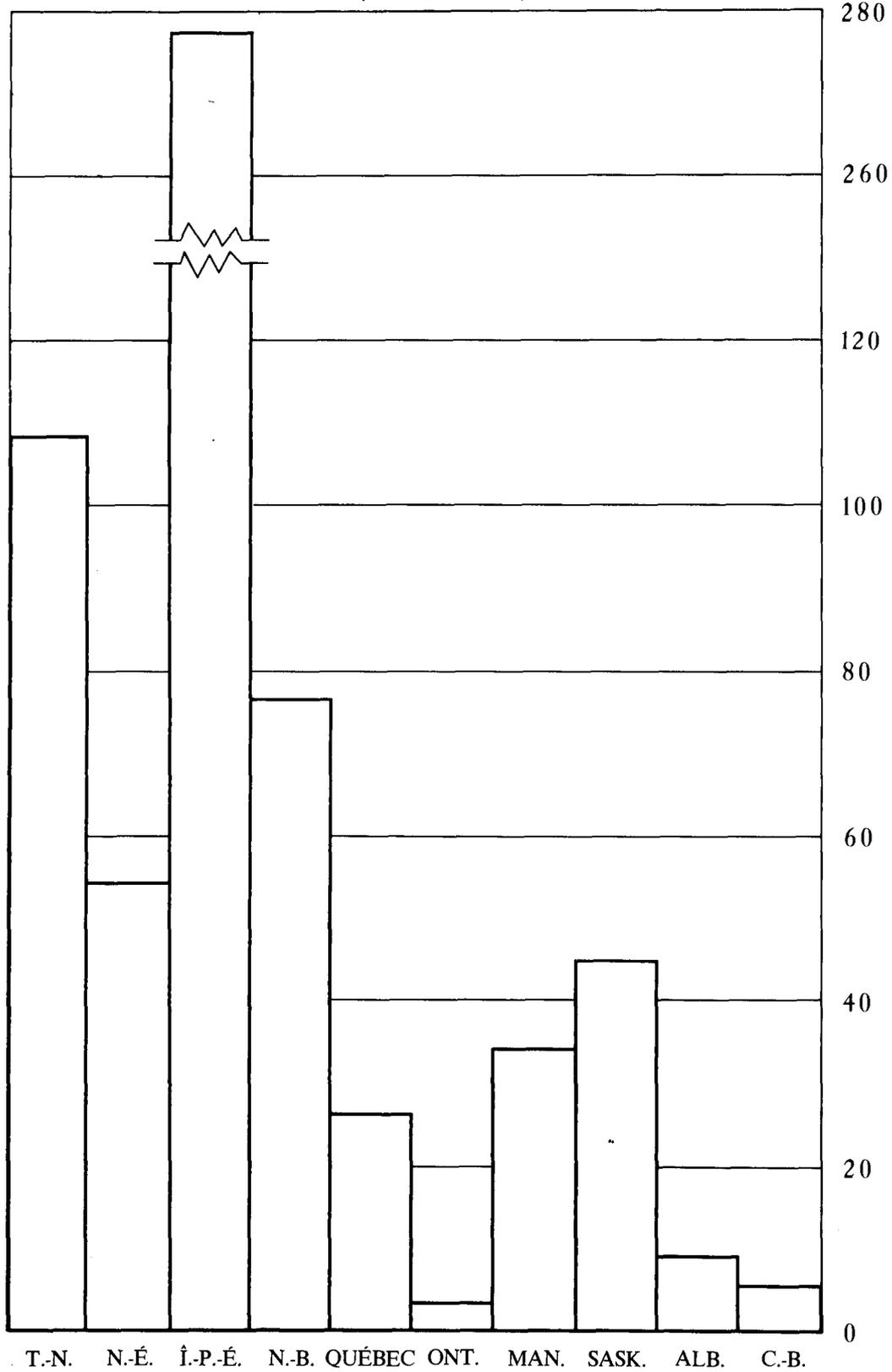


DÉPENSES DE 1977-1978 (en milliers de dollars)

	Planification et administration	Ententes auxiliaires	Subventions à l'industrie*	Autres programmes		Total
				Dépenses budgétaires	Dépenses non budgétaires	
Bureau central d'Ottawa	19 152	—	—	—	—	19 152
Terre-Neuve	1 234	54 499	1 183	4 035	—	60 951
Nouvelle-Écosse	1 246	34 270	7 022	1 598	1 088	45 224
Île-du-Prince-Édouard	598	—	3 127	29 784	—	33 509
Nouveau-Brunswick	1 435	43 375	5 945	1 510	161	52 426
Bureau régional de l'Atlantique	3 414	—	—	6 535	—	9 949
Conseil de développement de l'Atlantique	410	—	—	—	—	410
Québec	5 314	117 639	33 125	6 551	1 458	164 087
Ontario	2 128	10 987	6 786	6 294	—	26 195
Manitoba	1 542	14 643	6 204	10 757	1 797	34 943
Saskatchewan	1 608	9 365	3 392	26 792	1 524	42 681
Alberta	784	5 548	697	10 033	348	17 410
Colombie-Britannique	1 014	7 392	216	5 195	—	13 817
Territoires du Nord	—	—	—	334	—	334
Bureau régional de l'Ouest	3 647	—	—	—	—	3 647
Total	43 526	297 718	67 697	109 418	6 376	524 735

*Comprend \$131 000 pour les dépenses autorisées en vertu de la *Loi stimulant le développement de certaines régions*.

DÉPENSES DU MEER PAR HABITANT EN 1977-1978 (en dollars)



**DÉPENSES DU MEER PAR PROVINCE (en milliers de dollars)
EXERCICES FINANCIERS 1969-1970 à 1977-1978**

Province	1969-1970 à 1976-1977	1977-1978	Total	1977-1978 par habitant (en \$)
Terre-Neuve	411 962	60 951	472 913	108.36
Nouvelle-Écosse	331 132	45 224	376 356	54.13
Île-du-Prince-Édouard	175 709	33 509	209 218	278.55
Nouveau-Brunswick	426 435	52 426	478 861	76.38
Québec	841 452	164 087	1 005 539	26.12
Ontario	165 373	26 195	191 568	3.13
Manitoba	186 022	34 943	220 965	33.88
Saskatchewan	190 884	42 681	233 565	45.58
Alberta	130 774	17 410	148 184	9.16
Colombie-Britannique	54 575	13 817	68 392	5.53
Autres*	161 786	33 492	195 278	—
Total	3 076 104	524 735	3 600 839	
Canada				22.53

* Comprend les dépenses pour le Conseil de développement de l'Atlantique et les dépenses du bureau central et des bureaux régionaux de l'Atlantique et de l'Ouest et des territoires du Nord.

APPENDICE B

RÉSUMÉ DES ENTENTES AUXILIAIRES

Voici la liste des ententes auxiliaires
(y compris les modifications) en vi-
gueur le 31 mars 1978.

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale	Solde des engagements du MEER au 31 mars 1978
Terre-Neuve				
Les centres de services maritimes pour la pêche	01/01/1974 au 31/03/1978	12 000 000	10 800 000	77 054
Les réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson	01/01/1974 au 31/03/1978	6 130 000	5 517 000	38 320
La pêche côtière	01/06/1975 au 31/03/1981	3 891 000	3 501 900	1 163 983
La recherche et le développement océanographiques (NORDCO)	01/01/1975 au 31/03/1979	4 910 080	4 419 072	1 733 504
Les routes, 1976-1978	01/04/1976 au 31/03/1979	57 660 000	51 894 000	16 886 173
Les forêts	01/06/1973 au 31/03/1979	54 966 600	47 778 500	7 435 057
La région urbaine de Saint-Jean	30/09/1974 au 31/03/1980	68 000 000	51 000 000	18 803 519
Le parc de Gros Morne	01/06/1973 au 31/03/1980	22 935 200	20 641 680	5 954 486
La promotion du tourisme	01/01/1978 au 31/03/1983	13 264 600	11 938 140	11 938 140
L'exploitation minérale	17/12/1976 au 31/12/1981	12 458 000	11 212 200	4 331 768
La planification	01/04/1976 au 31/03/1981	6 385 000	4 000 000	3 878 080
Le Labrador (entente provisoire)	03/12/1976 au 31/03/1980	18 970 000	16 848 000	13 215 112
Nouvelle-Écosse				
L'exploitation minérale	17/02/1975 au 31/03/1980	13 838 000	11 070 400	3 183 541
Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth	31/03/1975 au 31/03/1980	110 810 000	79 997 000	29 688 892
Le développement de la zone du détroit de Canso	31/03/1975 au 31/03/1980	25 834 000	19 265 000	6 275 096

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale	Solde des engagements du MEER au 31 mars 1978
La planification	22/06/1976 au 31/03/1980	5 000 000	2 500 000	1 971 334
L'agriculture	22/06/1976 au 31/03/1981	48 217 000	29 980 000	22 020 386
Le développement industriel	22/06/1976 au 31/03/1981	16 289 000	13 031 200	11 052 275
Le développement du comté de Cap-Breton (entente provisoire)	07/01/1977 au 31/03/1978	4 300 000	3 010 000	2 541 404
La promotion du tourisme	01/04/1977 au 31/03/1982	13 750 000	11 000 000	10 901 366
Les forêts	01/04/1977 au 31/03/1982	25 570 000	20 212 000	18 964 420
L'aide à la Sydney Steel Corporation	01/08/1977 au 31/03/1979	19 500 000	15 156 000	10 720 052
Nouveau-Brunswick				
Le développement agricole	17/02/1975 au 31/03/1978	11 840 975	9 472 780	1 464 855
Les forêts	15/10/1974 au 31/03/1979	58 029 000	46 423 200	14 455 600
Le développement industriel	17/02/1975 au 31/03/1979	30 227 750	24 182 200	10 912 994
Le projet pilote de la région de Kent	17/02/1975 au 31/03/1980	7 751 000	6 200 800	3 392 915
Le nord-est du Nouveau-Brunswick	23/06/1977 au 31/03/1982	95 500 000	67 175 000	63 031 653
Les grandes artères de Saint-Jean et de Moncton	17/02/1975 au 31/03/1979	51 200 000	35 840 000	13 104 152
Les routes, 1977-1980	01/04/1977 au 31/03/1980	56 000 000	42 000 000	31 185 002
Le tourisme	03/11/1977 au 31/03/1980	14 743 000	11 794 400	6 050 211
La planification	01/04/1975 au 31/03/1980	4 875 000	2 437 500	1 747 102
Les minéraux et combustibles	24/06/1976 au 31/03/1981	11 313 125	9 050 500	5 846 784

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale	Solde des engagements du MEER au 31 mars 1978
Québec				
SIDBEC, Plan d'expansion 1974-1978	15/03/1974 au 31/03/1978	243 716 000	30 000 000	néant
Les axes routiers prioritaires	13/09/1974 au 31/03/1982	448 775 000	205 505 000	150 341 606
Les infrastructures industrielles	26/03/1975 au 31/03/1983	137 670 000	82 602 000	61 682 085
Le développement forestier	26/03/1975 au 31/03/1982	138 333 000	83 000 000	60 315 673
L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien	21/04/1976 au 31/03/1980	298 000 000	30 000 000	15 000 000
Le développement agricole	29/03/1976 au 31/03/1982	103 266 000	61 960 000	39 357 763
Le développement minéral	29/03/1976 au 31/03/1980	28 600 000	17 160 000	10 645 955
Le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA)	18/06/1976 au 31/03/1980	13 292 000	7 975 200	5 373 307
L'assainissement des eaux de la région de Montréal	30/03/1978 au 31/03/1982	200 000 000	120 000 000	70 000 000
Ontario				
Le nord-ouest de l'Ontario	23/05/1974 au 31/12/1978	50 888 650	25 444 325	1 689 993
Les terres septentrionales (entente provisoire)	07/07/1975 au 31/03/1978	427 500	213 750	118
Le nord-est de l'Ontario	25/03/1976 au 31/12/1979	17 128 650	8 564 325	3 298 260
Les localités à industrie unique	18/10/1976 au 31/03/1980	17 710 000	8 855 000	6 882 286
La mise en valeur des ressources communautaires et rurales	07/12/1977 au 31/03/1980	1 324 000	662 000	641 322

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale	Solde des engagements du MEER au 31 mars 1978
Manitoba				
L'exploration et l'exploitation minérales	01/04/1975 au 31/03/1979	8 500 000	4 250 000	510 149
Les terres septentrionales	01/04/1976 au 31/03/1981	138 749 000	96 009 000	41 650 693
Saskatchewan				
L'exploration et l'exploitation minérales	21/06/1974 au 31/03/1978	4 350 000	2 175 000	30 412
L'industrie sidérurgique	04/07/1974 au 31/03/1979	182 800 000	35 000 000	31 634 333
Les terres septentrionales (entente provisoire)	01/04/1974 au 31/03/1978	63 300 000	39 980 000	1 591 998
La planification	01/04/1974 au 31/03/1979	2 600 000	1 300 000	582 401
L'Agribition et la Mexabition	23/06/1977 au 31/03/1979	1 700 000	850 000	21 500
La vallée de la Qu'Appelle	01/04/1974 au 31/03/1984	33 700 000	17 960 000	6 420 957
Alberta				
Le traitement des produits alimentaires	01/07/1974 au 31/03/1980	17 000 000	8 500 000	7 387 524
Le nord de l'Alberta (entente provisoire)	01/04/1974 au 31/03/1978	14 423 728	7 211 864	783 544
Le nord de l'Alberta	01/04/1977 au 31/03/1982	55 000 000	32 500 000	27 500 000
Les transports dans le Nord, 1976-1979	01/04/1976 au 31/03/1979	30 000 000	15 000 000	2 500 000
Colombie-Britannique				
Les routes du Nord, 1976-1979	01/04/1976 au 31/03/1979	30 000 000	15 000 000	1 405 637
Fort Nelson	23/09/1974 au 30/09/1978	7 000 000	3 000 000	85 701
Les ressources houillères du Nord-Est	01/04/1977 au 31/03/1980	10 000 000	5 000 000	3 312 054
Le développement agricole et rural	01/08/1977 au 31/07/1982	86 750 000	30 000 000	29 961 300
Le développement industriel	08/07/1977 au 31/03/1982	70 000 000	35 000 000	34 958 497

APPENDICE C

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

RÉSUMÉ

Le programme offre deux types principaux de stimulants : les subventions au développement et les garanties de prêts. L'un et l'autre visent à favoriser l'implantation, l'agrandissement et la modernisation d'entreprises de fabrication et de transformation. Les garanties de prêts peuvent également être consenties pour implanter des établissements dans certaines industries de services.

En 1977-1978, l'activité a été plus intense que celle de l'année précédente à tous les points de vue. Le nombre de demandes reçues s'est chiffré à 1 610, soit environ 35 % de plus que l'année précédente, et le nombre de nouveaux emplois prévus est de 14 023, soit une augmentation d'environ 40 % par rapport à l'année dernière. Les investissements, avec un coût d'immobilisation prévu de \$477 400 000, ont été à peu près le double de ceux enregistrés en 1976-1977. Enfin, avec le montant prévu de \$101 900 000 au titre des subventions, on enregistrait une hausse d'environ 80 %.

Définition des termes utilisés —

Le ministère reçoit des demandes de subventions pour aider à mettre sur pied de nouvelles entreprises de fabrication et de transformation, à agrandir ou moderniser des établissements existants. Ces demandes sont évaluées, et celles qui sont admissibles en vertu de la loi et des règlements peuvent donner lieu à une offre de subvention.

S'il s'agit d'un nouvel établissement ou d'un agrandissement en vue de permettre la fabrication d'un nou-

veau produit, le calcul de la subvention est déterminé en fonction du coût d'immobilisation approuvé, plus la masse salariale approuvée applicable aux emplois admissibles créés. Quant à la modernisation ou l'agrandissement d'une usine (sans nouveau produit), seul le coût d'immobilisation approuvé entre dans le calcul. Si une entreprise accepte l'offre du MEER, le projet devient, selon la description du présent rapport, une « offre acceptée ».

Le « nombre net d'offres acceptées » tient compte du fait qu'un certain nombre d'offres acceptées peuvent, par la suite, être retirées ou encore rejetées par le requérant. C'est ainsi que le nombre net d'offres acceptées pour un exercice financier donné et le nombre cumulatif de ces mêmes offres sont toujours moins élevés que le nombre total de projets pour lesquels des offres avaient été à l'origine acceptées.

Les chiffres pour les « emplois directs prévus » sont également sujets à révision à mesure que l'on procède au rajustement des offres acceptées. Par conséquent, la différence entre le total actuel (après rajustement) et le total pour l'exercice financier traduit le changement intervenu dans les totaux depuis l'année précédente.

Le MEER continue de vérifier une offre acceptée deux ou trois ans après la mise en exploitation commerciale. Par conséquent, les chiffres du nombre net d'offres acceptées, des emplois directs prévus et du coût d'immobilisation admissible sont nécessairement des prévisions. Ainsi, les « emplois directs prévus » comprennent les emplois réels créés par des entreprises dont la période de contrôle est terminée et aussi les emplois prévus dans le cas des entreprises qui sont encore en période de contrôle, en voie de réalisation ou qui n'ont été acceptées que récemment.

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Répartition du nombre net d'offres acceptées au cours de l'année financière 1977-1978

Province/ territoires	Nombre net d'offres acceptées	Montant approximatif des subventions (en milliers de \$)	Investissements admissibles prévus (en milliers de \$)	Emplois directs prévus
Terre-Neuve	20	2 044	7 212	270
Nouvelle-Écosse	51	4 601	11 424	780
Île-du-Prince-Édouard	31	4 182	10 640	683
Nouveau-Brunswick	43	9 778	30 002	1 182
Québec	312	66 350	365 249	8 607
Ontario	51	5 537	19 600	835
Manitoba	84	5 413	20 782	1 115
Saskatchewan	27	3 654	11 527	493
Alberta	3	141	385	24
Colombie-Britannique	2	184	506	31
Territoires du Nord-Ouest	1	32	96	3
Total	625	101 916	477 423	14 023

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Répartition du nombre net d'offres acceptées, depuis le 1^{er} avril 1969 jusqu'au 31 mars 1978

Province/ territoires	Nombre net d'offres acceptées	Montant approximatif des subventions (en milliers de \$)	Investissements admissibles prévus (en milliers de \$)	Emplois directs prévus
Terre-Neuve	137	19 162	57 733	3 600
Nouvelle-Écosse	331	71 870	312 623	9 274
Île-du-Prince-Édouard	126	12 904	34 434	2 455
Nouveau-Brunswick	354	66 568	224 345	8 260
Québec	2 508	306 977	1 591 518	73 768
Ontario	323	71 685	399 433	11 296
Manitoba	484	59 615	276 981	11 659
Saskatchewan	194	25 588	109 210	5 182
Alberta	76	31 083	186 822	2 452
Colombie-Britannique	42	6 893	31 654	1 229
Territoires du Nord-Ouest	1	32	96	3
Total	4 576	672 377	3 224 849	129 178

